

# ENSEMBLE!

Revue annuelle de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Volume 10 • Édition 2012-2013



**Les policiers et policières de Montréal  
Dévoués et présents pour vous...  
peu importe les circonstances!**

Photo de Mathieu Wagner



Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal

# ENSEMBLE!



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**

**PRÉSIDENT**

YVES FRANCOEUR

**VICE-PRÉSIDENT À LA  
RECHERCHE ET AUX  
COMMUNICATIONS**

MARIO LANOIE

**COORDONNATEUR  
ET CORÉDACTEUR**

MARTIN DESROCHERS

**COLLABORATRICE**

DANIELLE LANTHIER

**CONCEPTION GRAPHIQUE**

EFFICOM INC.



**EFFICOM**

*Éditeur*

**BUREAU**

1591, rue Principale, bureau 201  
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6  
Tél. : 514 908-2626

Administration, directeur général

**MARCEL FOREST, CPA, CA**

Directeur vente publicitaire

**ANDRÉ LABONTÉ**

Directrice infographie

**NANCY BOSSÉ**

Directrice service à la clientèle

**NANCY THIBEAULT**

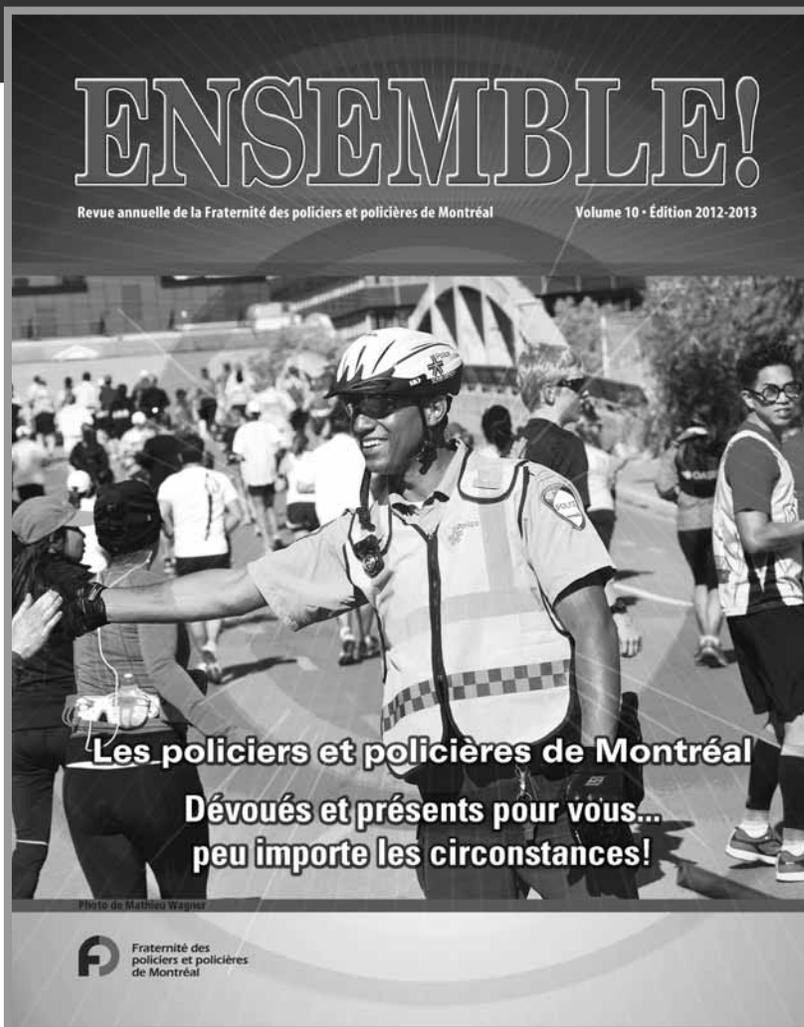
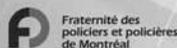


Photo de Mathieu Wagner



*Photo de la page couverture : Mathieu Wagner*

## Sommaire

Qui sommes-nous? .....	2	Succès marqué du premier Gala du Mérite policier .....	14
Être policier à Montréal en 2013.....	4	La charge de travail par appel a augmenté .....	21
46 <sup>e</sup> Journée des fèves au lard / PAPP / Policiers contre le cancer .....	5	Saviez-vous que.....	23
Éclipser la violence urbaine .....	6	Club COOP P.P.M.....	35
Agent sociocommunautaire au centre-ville de Montréal : misères et grandeurs de la vie urbaine .....	8	Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal .....	36
EMRII : une Équipe Mobile de Référence et d'Intervention en Itinérance .....	10	L'APPR : une association de retraités très dynamique .....	38
Le Club de boxe l'Espoir .....	12	Caisse Desjardins des policiers et policières .....	40





## **La Fraternité des policiers et policières de Montréal, c'est 4 500 membres actifs et 63 ans d'histoire!**

Reconnue comme l'un des chefs de file du milieu policier, la Fraternité des policiers et policières de Montréal est le plus grand syndicat de policiers municipaux du Québec. La Fraternité est membre associée de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et membre de l'Association canadienne des policiers (ACP).

Nous représentons quelque 4 500 policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et offrons des services à plus de 4 800 membres retraités. Nos Statuts et règlements stipulent que « la Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres ».

## ***Le Conseil de direction de la Fraternité...***



*Yves Francoeur*  
Président



*André Gendron*  
Vice-président exécutif



*Pascal Poirier*  
Vice-président à la Trésorerie  
et au secrétariat



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**

Quant à la **structure syndicale** de la Fraternité, elle compte près de 150 personnes réparties dans les 33 postes de quartier, les 4 centres opérationnels du territoire et plusieurs autres unités couvrant un large éventail d'activités policières.

La Fraternité est constituée d'un conseil de direction composé de 6 membres, soit le président et 5 vice-présidents, **tous des policiers élus par leurs pairs au suffrage universel**. Plusieurs cadres, des avocats dédiés aux membres ainsi qu'une douzaine d'employés en forment la permanence. Une équipe dynamique qui avance toujours!

**Mario Lanoie**

*Vice-président à la Recherche et aux communications*

## ***un engagement constant!***



***Mario Lanoie***  
Vice-président à la  
Recherche et aux communications



***Yves Gendron***  
Vice-président à la Prévention  
et aux Relations avec les membres

*\*La vice-présidence aux Relations  
de travail est actuellement vacante*



# Être policier à Montréal en 2013

## Un défi de tous les instants

En tant que président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, je suis fier de représenter les quelque 4 500 personnes, dont plus de 30 % de femmes, qui protègent et servent la population de l'île. Comme je le dis souvent, cette tâche policière est d'une intensité et d'une complexité unique au Québec. Bien sûr, certains ne connaissent leur police qu'à travers les opérations qui surviennent régulièrement dans la métropole. Mais derrière le paravent de l'actualité policière et judiciaire, c'est une police *plurielle* qui est à l'œuvre, tous les jours de l'année.



**YVES FRANCOEUR**  
Président

Sans contredit, les patrouilleurs sont les plus visibles et aussi les plus connus des policiers et policières de Montréal. Ce sont eux qui répondent aux appels selon les codes de priorité et qui assurent la sécurité du public vingt-quatre heures par jour, trois cent soixante-cinq jours par année. Ils représentent la majorité des policiers et policières de Montréal, pour un total d'environ 2 500 membres répartis en 33 postes de quartier.

Bien entendu, d'autres unités se penchent sur diverses problématiques et traitent les multiples aspects des opérations policières. Si le public est généralement au courant des grandes lignes du travail des enquêteurs, les fonctions d'unités telles que l'unité des *crimes majeur*, du *crime organisé*, de l'*identification judiciaire*, de la *surveillance*, du *support tactique et spécialisé*, des *crimes technologiques*, de l'*antiterrorisme*, etc. sont peut-être plus méconnues. Le nombre d'unités est relativement important car le SPVM est le seul corps de police municipale québécois à être investi de si larges responsabilités. Nous espérons donc que ce numéro de la revue

*Ensemble!* vous permettra de mieux connaître les policiers et policières de Montréal.

Cette année, nous avons décidé d'insister sur des réalités qui touchent davantage Montréal en sa qualité de métropole et qui affectent ses policiers et policières avec plus d'acuité, c'est-à-dire la violence urbaine et la présence d'environ vingt mille personnes en situation d'itinérance, dont une bonne proportion souffre de problèmes de santé mentale importants. Ces deux aspects particuliers du travail des policiers et policières montréalais prennent une importance majeure. En effet, le financement de l'escouade *Éclipse*, spécialisée dans la lutte contre la violence urbaine, était sérieusement compromis au moment d'écrire ces lignes. De plus, la difficulté pour les patrouilleurs de gérer la cohabitation entre résidents du centre-ville, commerçants et personnes en situation d'itinérance commande aussi une attention particulière.

Dans une société libre et démocratique dont les ressources sont

limitées, les policiers et policières héritent souvent des retombées de problématiques sociales négligées pendant des années. Et ces retombées sont bien plus présentes dans les grandes villes, qui les attirent et les concentrent, qu'il s'agisse de misère ou de violence. C'est également ici que l'on retrouve les plus spectaculaires expressions de troubles sociaux tels que ceux que nous avons vécus lors de la série absolument inédite de manifestations étudiantes, souvent marquées de violence générée par des casseurs profitant de la situation.

Mais en bout de ligne, même si préserver la paix publique relève parfois du défi de haute voltige, Montréal demeure une ville magnifique et foisonnante dont nous sommes très fiers. *Protéger et servir* : c'est avec passion que les policiers et policières de Montréal s'investissent dans cette mission, car nous aimons cette ville et, surtout, ses citoyens et citoyennes.

Bonne lecture!

# 46<sup>e</sup> Journée des fèves au lard

## Pour aider le Fonds humanitaire... à aider la société

Le 28 septembre dernier avait lieu la fameuse journée annuelle des fèves au lard de la Fraternité, tenue en partenariat avec le SPVM. C'est 20 254 repas qui ont été vendus et distribués grâce au travail acharné d'une cinquantaine de bénévoles dont certains ont travaillé jusqu'à trois jours au succès de cet événement à grand déploiement. Rappelons que les profits nets de l'évènement – qui ont dépassé les 100 000 \$ cette année – vont à divers organismes soutenant des causes sociales sur l'île de Montréal. Encore cette année, le président d'honneur de cette activité était M. Rodger Brulotte et les coprésidents étaient Yves Francoeur, président de la Fraternité, et Marc Parent, directeur du SPVM. Merci à nos commanditaires, à nos bénévoles ainsi qu'au Service, sans lesquels un tel succès serait totalement inaccessible. **Le Fonds humanitaire de la Fraternité, entre autres financé par la Journée des fèves au lard, a redistribué plus de 1,7 million de dollars depuis 1991.** Mais c'est en 1966 que fut organisée la première Journée des fèves au lard!



Les bénévoles Alain Bernier, Camille Fournier, Élisabeth Kraska, Raymond Paradis et Charles-André Marchand

## PAPP

### Lancement de *Tu nous tiens à cœur*

Le 10 septembre dernier a eu lieu à la Fraternité le lancement de l'édition 2012 du programme paritaire de prévention du suicide pour le personnel policier. Rappelons que c'est en 1997 que le Dr Normand Martin et son équipe avaient élaboré, en collaboration avec la Fraternité et le Service, un volet *prévention du suicide* avec le projet « Ensemble pour la vie ». La mise en place du PAPP a eu un impact immense : le taux de suicide a chuté de près de 80 % au SPVM au cours des 20 dernières années. Si on fait une extrapolation statistique, on peut considérer que le projet a sauvé la vie de 18 policiers et policières depuis son implantation. On ne peut que se féliciter de la mise en place de ce programme précieux et de sa mise à jour récente.

## Policiers contre le cancer

Se faire raser les cheveux au profit de la Société canadienne du cancer (SCC) démontre un niveau d'engagement envers la cause qui est tout à l'honneur de ceux et celles qui osent se livrer à l'exercice! En février dernier, plusieurs membres ont osé... et nous leur levons notre chapeau! Rappelons que chaque participant recueille des dons pour relever le défi. Au total, c'est autour de 90 000 \$ que l'ensemble des policiers et policières ayant participé à l'évènement ont amassés!



Les trois premiers participants, en partant de la gauche, forment la délégation 2012 de la Fraternité. Dans l'ordre : Pascal Poirier, vice-président à la Trésorerie et au secrétariat; Yves Gendron, vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres; et André Gendron, vice-président exécutif.

# ÉCLIPSE la violence urbaine

Alain Lecavalier aime son travail et son unité. Et surtout, il est convaincant lorsqu'il explique qu'ÉCLIPSE répond à des besoins criants et permet de prévenir des crimes graves de violence urbaine. Tous les soirs et toutes les nuits, les membres de l'unité patrouillent les bars, les clubs et les endroits chauds de la métropole pour observer, intervenir, et faire sentir leur présence aux proxénètes, aux dealers et aux caïds, petits et grands. Tous les soirs et toutes les nuits, ils accumulent des informations utiles aux enquêteurs et aux renseignements criminels dans un esprit de collaboration réciproque.

Le délégué syndical de l'unité ÉCLIPSE, Alain Lecavalier, est une personne calme et posée qui dégage une assurance tranquille. Depuis que l'unité est devenue permanente en 2008, il y œuvre avec quelques dizaines de collègue(s) motivé(e)s par la protection du public et le contrôle de la violence urbaine. « Au début, ÉCLIPSE

était davantage axée vers les gangs de rue et le phénomène d'intimidation et d'encercllement des policiers, qui prenait de l'ampleur. Au fil du temps, le mandat a été recentré vers les crimes de violence urbaine avec de meilleurs outils pour effectuer du profilage criminel », dit Alain, qui souligne que l'unité s'attarde à des sujets d'intérêt et se base sur le renseignement, tout en l'alimentant.

Aujourd'hui, ÉCLIPSE est vraiment canalisée vers les crimes de violence dans un contexte de grande coopération avec les centres d'enquête et les PDQ. « L'escouade permet une plus grande collaboration entre les *bleus* et les centres d'enquêtes. Dans l'unité, on a un agent de renseignement qui fait la liaison entre les enquêtes, la section renseignement, la DCO, etc. et on a aussi une analyste, ce qu'on ne retrouve pas dans les PDQ, qui ont plutôt un enquêteur de poste. On aide les enquêteurs en apportant des renseignements utiles qui viennent directement du terrain », souligne l'agent.

Autres particularités d'ÉCLIPSE : les membres de l'escouade ne sont pas

mobilisables (ils ne répondent pas aux appels courants) et ne sont pas associés à un secteur précis, comme le sont les patrouilleurs de PDQ, ce qui leur permet, par exemple, de voir un sujet sur St-Laurent et, le lendemain, de patrouiller dans le coin où il habite pour voir ce qu'il fait. Bref, comme le mandat leur permet de se déplacer sur l'ensemble de l'île, cette latitude donne aux membres de l'unité une bonne marge de manœuvre et leur assure une masse critique dans certains événements lorsque les risques ou la nécessité de faire sentir une présence plus massive s'impose. « Ça libère un peu de la pression qui pèse sur les patrouilleurs de PDQ », souligne le jeune quarantenaire.

## Des armes, des dealers et des proxénètes

« Il y a un *avant et un après* ÉCLIPSE. Sur le terrain, on patrouille et on est visible, ce qui a un effet préventif. On rentre dans les clubs, on surveille autour. Par exemple, des membres d'ÉCLIPSE ont déjà saisi une mitrailleuse dans un véhicule et on sait que le sujet se préparait à faire un *drive-by* et à tirer », affirme le policier qui cumule dix-sept ans d'expérience. ÉCLIPSE fait de plus en plus de saisies d'armes, dit-il, ajoutant



Alain Lecavalier (en plein Novembre)

qu'il y a quelques semaines, des membres de l'unité avaient saisi une arme utilisée pour commettre un meurtre. « Une grosse partie de notre job c'est les bars, les clubs, le *nightlife*. On va visiter nos sujets d'intérêt, voir ce qu'ils font, avec qui ils parlent, etc. Il y en a qui connaissent leurs *sujets* de A à Z, ils peuvent te raconter toute leur histoire », affirme-t-il. « On va aussi dans les clubs de danseuses parce qu'il y a vraiment beaucoup de proxénètes et il y a un marché qui s'étire en Ontario, jusqu'à Vancouver. Une fois que les filles sont recrutées, ils peuvent les promener à l'extérieur de Montréal. On commence à avoir plus de liens interprovinciaux avec nos confrères, et même au sud de la frontière. On aide à faire le portrait, on prend des notes ensuite accessibles à tous les collègues, y compris les renseignements », exprime Alain.

## Fiers et tenaces

Alain explique qu'après le rassemblement, l'unité se répartit, mais que ses membres peuvent aussi se concentrer, par exemple, s'il est connu qu'un chanteur attire des gangs de rue et que *ça a déjà tiré* à Toronto pendant son spectacle, ils pourront s'y rendre en assurant une masse critique. Mais ils peuvent également miser sur la discrétion. « Des fois, sporadiquement, on est en civil, mais jamais toute l'équipe, parce qu'il faut maintenir notre visibilité, mais quand on essaie de développer des sources, on n'est pas en bleu... » souligne-t-il en souriant.

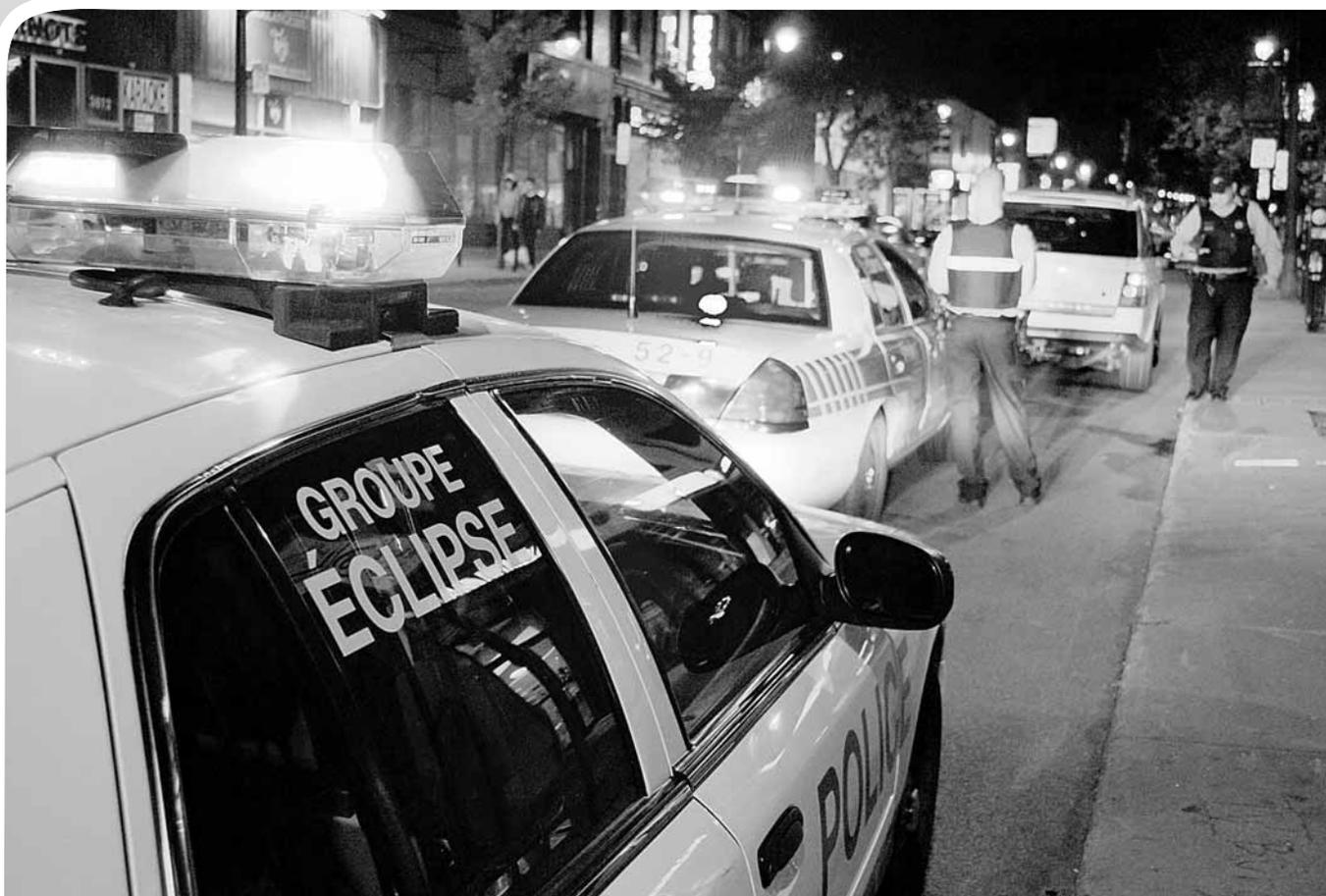
L'une des fiertés de son unité est l'esprit d'équipe très développé de ses membres et leur grande ténacité. « Tout le monde est persistant dans l'unité. Si quelqu'un commet un geste criminel notable, on ne

virera pas la ville à l'envers pour le boucler tout de suite, mais comme on est les seuls bleus qui peuvent aller sur toute l'île, si on a à en attraper un, si c'est pas ce soir, ce sera un autre soir, mais on va l'avoir », conclut-il.

Au final, tous déplorent que le **financement par le gouvernement fédéral** de cette unité efficace soit **compromis**. En effet, ÉCLIPSE occupe une place importante dans l'arsenal de prévention et de combat de la violence urbaine et sa pertinence dans des environnements criminogènes comme ceux visés par l'escouade n'est plus à démontrer. Montréal peut-elle vraiment se passer de cette unité?

**MARTIN DESROCHERS**

*Directeur, Recherche et communications*



# Agent sociocommunautaire au centre-ville de Montréal : misères et grandeurs de la vie urbaine



Geneviève Gonthier

Geneviève Gonthier sait ce que signifie le mot *misère* : 80 % de son boulot est lié à l'itinérance au centre-ville. Contrairement à plusieurs de ses collègues occupant le poste d'agent sociocommunautaire dans d'autres secteurs de l'île, le territoire couvert par le poste de quartier (PDQ) 21 où elle œuvre ne comporte aucune école et le volet prévention de l'intimidation en milieu scolaire est absent de ses tâches. Par contre, son secteur est fréquenté et habité par des milliers de personnes en situation d'itinérance souvent affectées par des problèmes importants de santé mentale. Portrait d'un job incarnant un rouage essentiel entre *sécurité publique, santé publique et services sociaux*.

Le travail de cette trentenaire expressive consiste notamment à entretenir des relations fructueuses avec les partenaires institutionnels et communautaires ainsi qu'avec les associations de résidents ou de commerçants. Bref, les policiers socio-communautaires couvrant le territoire du PDQ 21 doivent participer à trouver des solutions aux frictions entre les différentes

personnes qui peuplent et fréquentent le centre-ville ou y travaillent.

Coups de téléphone et courriels ponctuent ses journées, dont elle ajuste l'ordre des interventions au gré des urgences. « Les gens ayant des dossiers en santé mentale et qui ont été impliqués dans une intervention au courant de la nuit

marquent souvent le début de ma journée », souligne-t-elle. Une journée pouvant également être meublée de dossiers de plus longue haleine, par exemple l'élaboration d'un protocole entre le CHUM et le SPVM, nécessitant la préparation de rencontres pour arrimer les modes de fonctionnement s'appliquant en certaines circonstances.

## Rouage essentiel entre *sécurité publique* et *santé publique*

L'aspect *santé mentale* a pris beaucoup de place dans la vie des policiers et policières, particulièrement pour ceux et celles œuvrant au centre-ville. Pour s'adapter à cette réalité, on doit arrimer les modes de fonctionnement policiers à ceux de certains partenaires clés comme le CHUM, dont le protocole n'abordait pas cette réalité. « Il a fallu déterminer les attentes mutuelles, par exemple lorsqu'un policier doit amener une personne en crise à l'urgence. Il fallait clarifier les choses pour savoir à quoi on peut s'attendre pour régler en amont le plus de problèmes de communication possible », explique Geneviève, qui a été très impliquée dans le dossier. En effet, il vaut mieux savoir quelle information peut être transmise par le CHUM au policier pour rédiger son rapport ou faire avancer une enquête, tout comme il faut connaître les interventions policières pouvant ou non être faites dans un centre hospitalier. « Par exemple, un policier ne peut pas contraindre physiquement quelqu'un à recevoir un traitement et les préposés et les infirmiers et infirmières doivent en être informés, pour éviter ce type de demandes », illustre Geneviève, qui ajoute que ce principe s'applique, à l'exception des cas où la personne est visée par une ordonnance émise par un juge.

### En soutien aux patrouilleurs

Lorsqu'une personne en situation d'itinérance ou n'importe quel autre citoyen ou citoyenne atteint de maladie mentale est à la source d'une intervention, il existe une urgence psycho-sociale à laquelle les policiers et policières peuvent faire appel au besoin. Des intervenants sociaux — travailleurs sociaux et psychologues travaillant pour le CLSC — peuvent ainsi être rejoints jour et nuit, par téléavertisseur. Dans la majorité des cas, ils se déplaceront pour venir évaluer l'individu et, par exemple, le convaincre d'aller au centre hospitalier y recevoir des soins, de prendre sa médication ou encore d'aller dans un centre de crise.

Afin que d'éventuelles interventions se passent le mieux possible, Geneviève fera ensuite un historique d'endroits et le système informatique affichera un message demandant aux policiers d'entrer en contact avec l'urgence psycho-sociale lors d'une intervention ultérieure à cette même adresse. Évidemment, pour que des intervenants sociaux puissent agir, il faudra que la personne ne représente pas une menace immédiate, auquel cas la personne devra être contrôlée contre son gré.

### Cadratures de cercles

Conservé de bonnes relations avec tout le monde et éliminer le plus possible les irritants n'est pas toujours facile et nécessite souvent des arbitrages. « Règle générale, c'est la théorie des petits pas. Les gens veulent souvent une résolution de problème immédiate et ce n'est pas toujours possible. Établir un lien de confiance, ça ouvre une porte et c'est plus durable, que ce soit avec le plaignant ou avec la personne visée par la plainte », souligne Geneviève. Pour les cas *psycho-sociaux*, elle dit qu'à plus long terme, cette approche permettra peut-être de diriger la personne vers un centre de crise ou vers l'urgence psycho-sociale. « Certains citoyens ou commerçants voudraient que je règle tout, tout de suite. Premièrement, il faut que le problème relève de la police. J'essaie de conscientiser sur le profilage social, parce que des appels pour de simples présences dans un parc par exemple — sans qu'il y ait de comportement illégal — ce n'est pas une infraction et ce n'est pas sous la juridiction de la police », explique-t-elle.

### Des solutions pratiques qui règlent des problèmes concrets

Il faut parfois que tout le monde mette de l'eau dans son vin pour arriver à quelque chose. Par exemple, Geneviève explique qu'autour de l'Accueil Bonneau dans le Vieux-Montréal, il y avait beaucoup de plaintes des commerçants et de résidents riverains quant au comportement de

certaines individus. Ainsi, un comité Accueil Bonneau / SPVM / arrondissement Ville-Marie / SDC du Vieux-Montréal et Association des résidents a été formé. « En fin de compte, l'Accueil Bonneau, qui avait déjà implanté un *code de vie* s'appliquant à l'intérieur de ses murs, a accepté d'en implanter un également applicable à l'extérieur, notamment dans un petit parc adjacent où c'était le party — bière, pot, etc. — accompagné d'incivilités et de cris. Une minorité des utilisateurs de Bonneau, mais qui dérangeait tout le monde, y compris d'autres utilisateurs », estime la policière. « Au début, il y avait de la résistance à l'idée de refuser des services pour une certaine période de temps en cas de non-respect du code de vie mais finalement, tous ont convenu qu'il fallait au moins l'essayer. Les liens ont été établis sur une base quotidienne et les personnes problématiques étaient interpellées sur-le-champ. Cette approche permettait d'éviter qu'on en vienne à recevoir de la pression pour vider le parc ou donner des billets d'infraction. Une confiance s'est construite entre les intervenants et les itinérants, qui ont eu davantage tendance à venir les voir lorsqu'ils étaient victimes d'agressions, donnant un levier pour retirer les cas problèmes et faire redescendre la tension dans ce petit îlot. Le volume d'appels a ainsi diminué de moitié depuis l'implantation du code de vie au mois de mai 2012 », énonce fièrement l'agente.

Ce genre de solutions crée des liens positifs avec la police, et des gens de la rue l'ont remerciée d'avoir écarté des intimidateurs ou des personnes qui les violentaient. « Ça permet d'établir des contacts positifs permettant de travailler sur de petites choses, comme dire *je sais que tu as envie et qu'il n'y a pas de toilette de disponible pour toi à cette heure, mais pourrais-tu au moins te cacher pour le faire* », ajoute-t-elle.

« On en voit de toutes les couleurs et on essaie d'aider. Mais les ressources en santé mentale et en itinérance manquent et ça déborde souvent dans la cour des policiers et policières », conclut-elle.

# EMRII : une Équipe Mobile de Référence et d'Intervention en Itinérance

« Ce n'est pas facile d'être patrouilleur au centre-ville de Montréal. Tu te retrouves souvent avec des personnes désorganisées, malades. Tu n'as pas accès à leur historique de vie, souvent il manque des informations essentielles pour orienter ton intervention et tu dois composer avec ça parce que tu sais que tu as d'autres appels qui s'en viennent et que ça continue. » Sophie Bellemare sait de quoi elle parle : elle a été patrouilleuse au PDQ 21 pendant 15 ans. Maintenant, l'une de ses tâches est d'aider ses collègues à trouver les meilleures solutions avec les cas les plus lourds et récurrents de la rue. Autrement dit, les policiers et policières d'EMRII doivent aider à briser le cycle des portes tournantes. Entrevue avec une policière qui connaît la rue.

EMRII est une initiative du SPVM pour répondre à la prolifération des cas chroniques et complexes en aidant les patrouilleurs et patrouilleuses se retrouvant devant des personnes itinérantes atteintes de problèmes de santé mentale, de déficience intellectuelle, de toxicomanie ou d'autres conditions particulières. Créée en 2009, EMRII est formée de cinq policiers et policières, d'une infirmière, d'une travailleuse sociale et, enfin, d'un éducateur spécialisé provenant du CSSS Jeanne-Mance. Le rôle des membres d'EMRII issus du réseau de la santé est de faire l'ensemble des démarches avec la clientèle quant à la santé physique et mentale ainsi que les démarches psycho-sociales et d'accompagnement vers un milieu de vie qui, ultimement, correspondra aux besoins de la personne. « Sans leur aide, il serait vraiment difficile d'obtenir des résultats », tient à souligner Sophie Bellemare.

## L'importance de l'équipe

« Moi, je ne me sens pas toute seule, je partage la responsabilité avec la santé, les organismes communautaires, les travailleurs de rue. Avant d'être au sein de l'équipe EMRII, lorsque j'étais sur la réponse aux appels, il n'existait pas d'équipe spécialisée en santé mentale au SPVM. À cette époque pas très lointaine, on se retrouvait vraiment seul avec pas vraiment d'alternatives à la judiciarisation ou au transport ambulancier, ce qui ne réglait malheureusement pas grand-chose, c'était comme un coup d'épée dans l'eau à chaque fois », explique l'agente Bellemare. « Il faut absolument soutenir les patrouilleurs considérant le nombre d'appels que nous recevons au 911, sans compter toutes les interventions policières non comptabilisées en lien avec des personnes très vulnérables. » En ce qui a trait à la clientèle suivie par le



Sophie Bellemarre

programme EMRII, l'agente Bellemare tient à préciser qu'elle ne représente pas la population générale des personnes en situation d'itinérance, mais plutôt celle qui ressort et qui génère des appels en tous genres.

L'offre de services d'EMRII se divise donc en deux : d'une part, répondre à toutes les questions des collègues en lien avec la clientèle en situation d'itinérance et, d'autre part, faire de la prise en charge. « On s'assoit en équipe multidisciplinaire pour faire un plan d'intervention et on fixe des objectifs réalistes qui prennent en considération la qualité de vie de la personne, son volontariat, ses capacités, mais aussi les enjeux de sécurité publique et de qualité de vie pour les citoyens et citoyennes de Montréal », explique l'agente Bellemare.

### **Des patrouilleurs à qui l'on pelle les problèmes sociaux**

« Les patrouilleurs doivent composer avec des cas lourds et complexes qui génèrent beaucoup d'appels. L'histoire de vie de ces personnes démontre qu'elles sont engagées dans une spirale infernale sans fin. De la rue, à la prison, puis encore la rue, les hôpitaux, la cour... ce tourbillon est la réalité de la clientèle EMRII mais aussi la réalité des patrouilleurs qui doivent intervenir, et ce, de façon quotidienne avec les mêmes personnes. Cette réalité est très frustrante pour les patrouilleurs et c'est entre autres pour cette raison qu'ils peuvent faire appel à EMRII via leur agent sociocommunautaire », explique l'agente Bellemare. « Après analyse de la situation, nous pouvons aider les patrouilleurs à intervenir de manière cohérente avec les objectifs fixés par nos partenaires de la santé, mais aussi par les policiers EMRII qui ont une vision de protection du public et de cohabitation harmonieuse », précise-t-elle.

L'agente Bellemare insiste sur le fait qu'EMRII n'est pas une équipe d'urgence, mais une équipe de soutien et de résolution de problèmes : « Par exemple, on est appelé à se présenter à la cour pour rencontrer les procureurs et faire des recommandations adaptées à la personne et son environnement. On se déplace également dans les hôpitaux pour s'assurer que le personnel a obtenu les *observations terrain* et puisse orienter la personne vers le service le plus approprié. Nous nous déplaçons également dans le milieu carcéral afin de prévoir un plan de sortie, observer l'état de la personne, régler certaines démarches psycho-sociales et agir préventivement en rappelant à la personne les conditions de probation. Bref, il s'agit de tenter de briser le cycle des portes tournantes. »

### **Les urgences, ce n'est pas EMRII, mais...**

Pour les urgences, il existe des équipes mobiles qui peuvent soutenir les patrouilleurs. Par exemple, l'UPS-J (Urgence Psychosociale-Justice) est une équipe principalement formée d'infirmiers et de travailleurs sociaux pouvant se déplacer 24 heures/7 jours à la demande des patrouilleurs. Dernièrement, le SPVM s'est également doté de l'ÉSUP (Équipe de soutien aux urgences psychosociales), formée d'un patrouilleur et d'un intervenant du réseau de la santé. Le rôle de cette équipe est de soutenir les patrouilleurs de première ligne lors de leurs interventions auprès de personnes mentalement perturbées, une fois les lieux sécurisés.

Même si EMRII n'est pas une équipe d'urgence, l'agente du PDQ 21 souligne que « si on entend un appel, qu'on sait que c'est un sujet EMRII et qu'on peut se déplacer, on va y aller... ». De plus, si

l'une des personnes est suivie par EMRII et qu'elle n'a pas été vue depuis longtemps, un message peut être envoyé aux voitures de patrouille. « Quand on la retrouve, on assure le suivi adéquat », ajoute-t-elle.

### **Gérer le milieu et coordonner les services**

Il n'est pas rare que des citoyens ou des commerçants exercent de la pression pour que le problème cesse immédiatement et l'agente Bellemare explique qu'EMRII doit « gérer le milieu ». Le rôle de l'équipe comprend donc la gestion de l'espace public et les impacts des comportements de la personne sur le milieu de vie. « Des fois, juste la présence de quelqu'un peut créer de l'intolérance et c'est là qu'il faut recadrer et sensibiliser. On doit agir sur le comportement, et non sur l'unique présence d'une personne marginalisée. On tente de travailler avec la clientèle EMRII afin de trouver une zone de tolérance », énonce l'agente Bellemare, ajoutant que la mission d'EMRII est également d'orienter les patrouilleurs en cette matière délicate et très complexe.

### **La collaboration : un passage obligé**

L'agente Bellemare souligne que le partage de la responsabilité, la collaboration et le partenariat demeurent le passage obligé, le seul chemin possible. « C'est en travaillant avec la personne impliquée, nos policiers de quartier, nos partenaires et le milieu qu'il est possible d'arriver à des résultats, conclut-elle.

**MARTIN DESROCHERS**  
Directeur, Recherche  
et communications

Evens Guercy a été nommé personnalité de l'année *La Presse* dans la catégorie *Humanisme et Accomplissement personnel*. C'est donc avec plaisir que nous saisissons cette occasion pour publier à nouveau une entrevue accordée l'an dernier à *Ensemble!* par ce policier d'exception! Il s'agit de notre façon de lui lever notre chapeau. Bravo Evens !

La rédaction

## Le Club de boxe l'Espoir

# D'une pierre... plusieurs coups!

L'agent Evens Guercy du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a plusieurs cordes à son arc : il est sociologue de formation, policier de profession et entrepreneur communautaire de vocation. Entrevue avec un policier engagé auprès des jeunes de sa communauté, le quartier Saint-Michel, où il travaille au poste de quartier (PDQ) 30 depuis le début de sa carrière.

par Stéphan Bujold

### Dans quel contexte l'idée de fonder le Club de boxe l'Espoir vous est-elle venue?

En 2005, on avait un problème au métro Saint-Michel. Les jeunes du quartier s'y réunissaient et s'y rencontraient, ce qui est défendu et posait un problème à la Société de transport de Montréal. En tant que policier, je devais intervenir auprès d'eux pour régler le problème. J'avais un assez bon contact avec les jeunes et ils m'ont fait comprendre qu'il n'y avait pas, dans le quartier, d'autres endroits où ils pouvaient se rencontrer, surtout en hiver, après l'école. Encore aujourd'hui, l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension est l'un des seuls de Montréal où il n'y a pas de centre communautaire et sportif. C'est là que je me suis demandé ce que je pourrais bien faire pour les aider à se trouver un autre lieu de rencontre que le métro. Ayant moi-même pratiqué la boxe et connaissant ses nombreuses vertus, j'ai décidé de fonder le

Club de boxe avec l'aide de mon ami et collègue, le sergent Charles Dubois. C'était en novembre 2005.

### Comment fonctionne le Club?

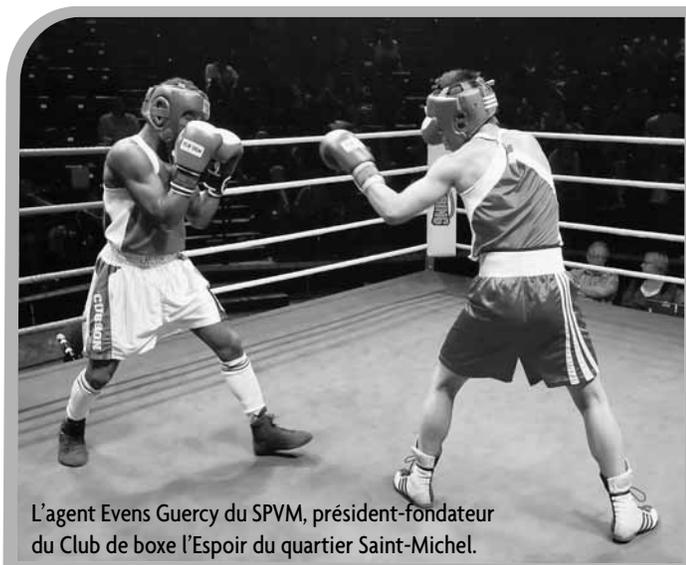
Il y a environ cinquante jeunes de 12 ans et plus, surtout des garçons, mais aussi quelques filles, qui sont inscrits au Club. La seule chose qu'on leur demande, c'est de fréquenter un milieu scolaire. S'ils décrochent, ils ne peuvent plus venir s'entraîner. Il n'y a pas vraiment de limite d'âge. On a même un jeune qui est rendu à l'université, d'autres au CÉGEP et qui continuent à venir s'entraîner. Le local est ouvert de 15 h 30 à 20 h du lundi au vendredi. En plus de moi, nous avons deux entraîneurs, Michel Gouin et Olivier Lontchi qui, en plus d'être des champions, sont aussi de véritables missionnaires. Nous sommes installés dans un local de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, qui nous est fourni par la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

### Quels sont les objectifs que vous poursuivez avec le Club de boxe?

Il y en a plusieurs. Comme je l'ai dit, il fallait donner un lieu de rencontre aux jeunes, leur trouver quelque chose à faire après l'école. Mais il y a bien plus encore. En obligeant nos jeunes à fréquenter l'école, ça les motive à ne pas décrocher et c'est vraiment un problème important dans Saint-Michel, surtout chez les garçons. La boxe, c'est un sport qui demande beaucoup d'entraînement et de discipline. Ça garde les jeunes en forme, mais ça leur donne aussi une discipline de vie qui va leur être utile pour réussir dans la vie. En plus, c'est un sport qui permet de libérer de l'agressivité et de canaliser de l'énergie, deux choses que les ados ont en masse.

### Avez-vous d'autres activités?

L'été dernier, grâce à de nouvelles subventions et des dons qu'on a obtenus, on



L'agent Evens Guercy du SPVM, président-fondateur du Club de boxe l'Espoir du quartier Saint-Michel.



a développé le projet de créer des équipes et des tournois dans les parcs de Saint-Michel. Il y avait des équipes de soccer, de basket-ball, de *flag football*. Environ 200 jeunes ont participé à ces activités. On voulait que Saint-Michel soit le quartier aux parcs les plus fréquentés de Montréal.

### Quel est le principal défi que vous devez relever?

Mis à part le financement qui est toujours à refaire malgré qu'on ait de très bons partenaires comme la CSDM, le SPVM, la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal, il y a les préjugés. Au début, plusieurs personnes ne trouvaient pas que c'était une bonne idée de montrer à se battre à des jeunes d'un quartier comme Saint-Michel.

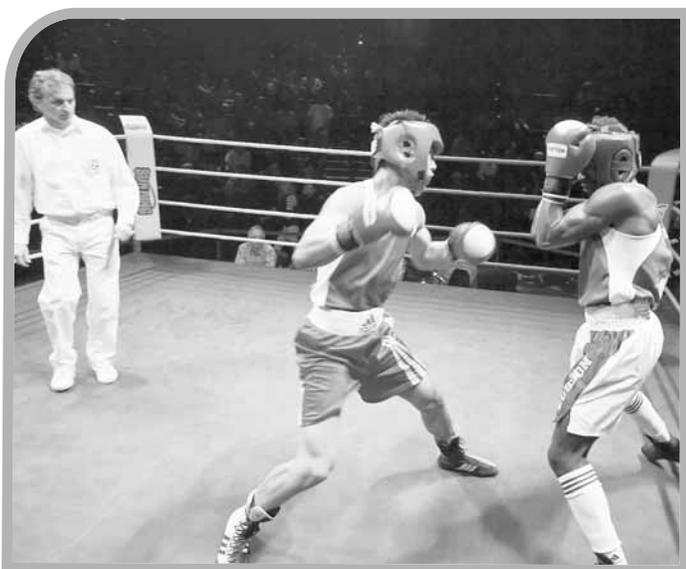


Pourtant, les sports de contact sont justement l'un des meilleurs moyens de canaliser l'agressivité. D'ailleurs, se battre à l'extérieur du ring, c'est contre les principes du Club de boxe l'Espoir.

### En conclusion, y a-t-il un message que vous voudriez transmettre aux lecteurs de la revue Ensemble!?

On a tous le pouvoir d'apporter un changement. Si vous avez une idée, allez au bout de cette idée, ne laissez personne vous décourager.

Pour obtenir des informations ou faire un don, consultez le site à l'adresse [www.clubespoirjeunesse.org](http://www.clubespoirjeunesse.org).



Alexandre Leng est un des jeunes espoirs du Club de boxe l'Espoir. Membre de l'équipe du Québec, il a remporté la médaille de bronze lors du Championnat canadien junior de boxe olympique.

# Succès marqué du premier Gala du Mérite policier



Pour rendre hommage aux policiers et policières municipaux du Québec s'étant démarqués par leur travail exceptionnel, notre Fraternité et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) ont créé conjointement le *prix Guy-Marcil*, décerné à des membres qui se sont particulièrement illustrés. Les *prix Guy-Marcil* sont dédiés aux policiers des services municipaux à travers le Québec et leur sont remis par leurs pairs. Deux prix syndicaux sont également remis à des policiers œuvrant dans le milieu syndical et faisant preuve d'un dévouement exceptionnel.

Nous sommes donc heureux de vous présenter les lauréats membres de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, honorés le 28 novembre 2012.



# Le Gala du Mérite policier remet des prix Guy-Marcil

Le trophée que les lauréats du Gala du Mérite policier se sont vu remettre porte le nom du prix Guy-Marcil en hommage à un grand pionnier du mouvement syndical policier, décédé en 2011 à l'âge de 82 ans.

Embauché au Service de police de Montréal en mars 1951, Guy Marcil commence à s'impliquer au niveau syndical dès 1952 en devenant moniteur. En 1965, alors que la Fraternité des policiers et policières de Montréal entreprend la période la plus tumultueuse de son histoire, il en est élu secrétaire. À cette époque, la Ville de Montréal est en effervescence, la jeunesse conteste, les grands projets sont nombreux et la Ville prépare activement la tenue de l'Expo 67. Les policiers — de mieux en

mieux formés — revendiquent de meilleures conditions de travail, un régime de retraite digne et un environnement de travail plus sécuritaire.

Le passage de Guy Marcil à la tête de la Fraternité des policiers de Montréal de 1969 à 1972, et de la CUM de 1972 à 1974, n'a pas été de tout repos. Aux affaires lors d'une des périodes les plus mouvementées de la Fraternité, ce bâtisseur aura su influencer le cours de l'histoire et traverser avec succès ces années agitées du syndicalisme policier. Comme président, il a vécu la grève de 1969 et la crise d'Octobre l'année suivante. Il a également présidé à l'élargissement de la Fraternité des policiers de Montréal à toute la Communauté urbaine de Montréal, en plus de fortement contribuer à

mettre sur pied la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. En somme, il a su marquer de son intelligence et de son doigté politique l'histoire syndicale policière du Québec, et défendre les policiers et policières du Québec avec une énergie et une passion remarquables.

C'est toute la communauté policière du Québec qui a pu bénéficier de sa vaste expertise, de son acharnement et de son esprit novateur. Il a notamment participé à deux réformes majeures du Code du travail et à plusieurs manifestations afin de revendiquer de meilleures conditions de travail. Guy Marcil, ce grand syndicaliste policier, a fortement contribué à l'avancement de la profession policière au Québec.





## Les manifestations étudiantes : du jamais-vu

Certains ont qualifié cette période de *printemps érable*, d'autres l'ont dépeinte comme une extraordinaire série de manifestations étudiantes de grande envergure. Chose certaine, les policiers et policières de Montréal ont eu une tâche absolument colossale sur les épaules : celle de protéger la liberté d'expression des manifestants et, en même temps, le droit des citoyens et

citoyennes de vivre en sécurité et de ne pas voir l'ordre public s'effondrer sous leurs yeux.

C'était du jamais-vu : plus de sept mois de manifestations quotidiennes, avec plusieurs manifestations par jour, pour un total dépassant les 600 manifestations. Jamais dans l'histoire du Canada n'avait-on vu une si longue et intense suite de manifestations et de troubles urbains. Des manifestations dont

plusieurs ont été violentes et dangereuses, tant pour les policiers que pour la majorité des manifestants, qui voulaient faire entendre leur voix pacifiquement, alors que des casseurs bien organisés cherchaient à provoquer le chaos. Soixante-dix policiers et policières ont d'ailleurs été blessés lors de ces manifestations, dont plus d'une trentaine ont dû subir un arrêt de travail, notamment à la suite de pluies de projectiles. Le temps de repos était court et le nombre de journées consécutives de travail, très grand.

Dans une société libre et démocratique, si la diversité des points de vue doit prospérer, les droits des uns se terminent souvent là où ceux des autres commencent. Et c'est cet équilibre démocratique qu'ils ont su maintenir en sachant éviter que le désordre ne s'installe, le tout dans des conditions extrêmement volatiles, politisées et médiatisées.

**Pour leur grand professionnalisme et leur incroyable résilience, les groupes d'intervention Est, Sud, Nord et Ouest ainsi que les patrouilleurs des PDQ, plus particulièrement ceux et celles des PDQ 20, 21, 22 et 38 du SPVM, se sont vu décerner un prix Guy-Marcil collectif pour avoir su maintenir l'ordre à Montréal, dans des conditions absolument inédites.**



## Une tragédie évitée

Le 22 juin 2009, le sergent André Coallier et les agents Karine Giroux et David Pilote, du PDQ 13 du SPVM, ont risqué leur vie pour porter secours à une jeune femme suicidaire en crise, dans l'arrondissement de LaSalle. La

dame est dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, près des rapides de Lachine, et n'écoute pas les secouristes. Arrivés sur les lieux, les policiers la voient dans les eaux avec un sac à son cou, qui continue à

progresser vers les rapides. Elle marche dans l'eau et glisse à plusieurs reprises, se retrouvant sous l'eau à quelques occasions. Les agents Giroux et Pilote ramassent une bouée de sauvetage et nagent plus de 100

mètres dans le courant pour se rendre jusqu'à elle. De son côté, le sergent Coallier se dirige à une embouchure de la baie, d'où il pourra tenter d'intercepter la citoyenne avant qu'elle n'atteigne les rapides. Luttant contre les forts contre-courants, il

réussit à attirer et maintenir son attention tandis que les agents Giroux et Pilote l'approchent par derrière. En équipe, ils réussissent à maîtriser la femme en crise, à la mettre à l'abri du danger et à la sauver d'une mort certaine.

Pour leur courage et leur travail stratégique et efficace ayant sauvé une vie, un prix Guy-Marcil a été décerné au sergent **André Coallier** à l'agente **Karine Giroux** et à l'agent **David Pilote**.



*André* **COALLIER**

*Karine* **GIROUX**



*David* **PILOTE**

## Policiers de Montréal... et policiers du monde

Les effets du séisme de janvier 2010 en Haïti nous ont tous touchés. Les policiers de Montréal participent à des missions de maintien de la paix depuis 1995 et la première mission a justement eu lieu en Haïti. Bosnie, Kosovo, Afghanistan, Sierra Leone, Timor-Oriental, Côte d'Ivoire, Jordanie, Guatemala et Rwanda : tous ces territoires ont bénéficié de l'implication des policiers de Montréal. Mais jamais une catastrophe d'une telle ampleur n'avait frappé un territoire où se trouvaient nos policiers et policières. Devant l'aspect extrêmement tragique de la tournure de cette mission, il faut souligner la bravoure de ceux et celles qui étaient sur place et qui ont fait preuve d'un sang-froid exceptionnel. Nous avons voulu souligner l'apport de certains d'entre eux, qui se sont particulièrement illustrés par leur aplomb et leur engagement au milieu de ce désastre humanitaire.



*Claude* **CUILLERIER**

L'agent **Claude Cuillierier** travaillait aux affaires internes, à Port-au-Prince dans son bureau situé au deuxième étage, lorsque la terre se met à trembler. L'étage où il se trouve s'effondre sur le premier, lequel est littéralement écrasé, emprisonnant plusieurs confrères sous les décombres. Avec des collègues, il parvient à extirper six personnes du bâtiment. Il arrive notamment à dégager quelqu'un après une heure d'efforts ultimes à l'aide d'un levier improvisé.

L'agente **Julie Dupré** est sur la route et constate à quel point les dégâts sont immenses et les blessés nombreux. Portant secours à un policier haïtien victime d'une fracture du crâne et saignant abondamment, elle fait tout son possible pour s'assurer qu'il reçoive des soins. Conduisant vers le quartier général dans la noirceur, elle se heurte à plusieurs dangers, notamment à un policier local qui pointe un fusil de calibre 12 en sa direction. Elle le convainc de la laisser passer et poursuit son chemin, croisant des citoyens désespérés qui frappent sur son véhicule. Après une quinzaine de kilomètres à travers les débris et les infrastructures effondrées, la route devient impraticable et elle est forcée de continuer à pied en transportant l'homme blessé dans ses bras jusqu'au quartier général, qui s'est effondré. Après avoir sauvé la vie de son collègue haïtien, c'est pendant une quarantaine d'heures consécutives qu'elle participe sans relâche à la recherche de survivants.

*Julie* **DUPRÉ**



L'agent **Yves Leclerc** est projeté sur un mur par la secousse sismique et est sérieusement blessé aux côtes. Malgré son état, il se lance immédiatement à la recherche de ses confrères. Les cris traversent les ruines du quartier général de l'ONU dont la structure est très fragile, et il comprend qu'il est trop tard pour plusieurs personnes demeurées coincées. Avec des collègues, notamment le sergent Claude Cuillierier, il aide des survivants à sortir des décombres. De ses mains et avec des outils de fortune, il dégage un policier africain enseveli jusqu'à la taille. Ignorant les risques d'écroulement final de l'édifice, il s'acharne pendant plusieurs heures afin de sauver la vie de nombreux inconnus pris au piège.

Le sergent-détective **Benoit Vigeant** sort en extremis de l'hôtel Christopher où il travaille et met sa vie en jeu en secourant des personnes coincées dans l'édifice, dont les

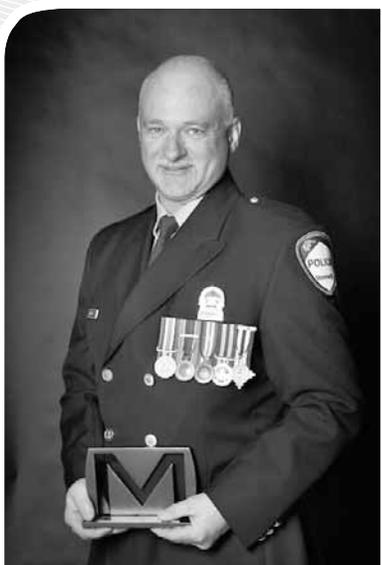
*Benoit* **VIGEANT**



ruines menacent de s'écrouler. Les répliques sismiques font craindre l'affaissement des structures encore debout. Malgré le danger, il monte sur des débris pour rejoindre d'autres policiers blessés sur des balcons des étages supérieurs. Le sergent-détective Vigeant continue les opérations de recherche et de sauvetage de victimes durant la semaine qui suit et participe aux recherches du corps de son ami et colocataire, Mark Gallagher, de la GRC, pour respecter sa promesse de ramener la dépouille à sa famille, le tout dans des circonstances exceptionnellement difficiles.

L'agent **Jacques Feron** est à son domicile lorsque la terre tremble. Il remet immédiatement son uniforme et rejoint des collègues pour commencer le recensement des Canadiens. Au cours des recherches, il descend de son véhicule et marche dans les rues rendues impraticables

par les décombres. Ses collègues et lui s'assurent que des Canadiens sont en sécurité et ils reprennent leur véhicule pour se rendre à la base de l'ONU et s'organiser. Des corps jonchent le bord des routes, la circulation est chaotique et de nombreux blessés veulent accéder à l'hôpital. Dans cette cohue extrêmement tendue, il sort de son véhicule pour diriger la circulation et parvient à dégager la route. Par la suite, il assume plusieurs missions et prend des initiatives, entre autres en sécurisant un dépôt de médicaments, en aidant le personnel médical installé dans un hôpital de fortune, en venant en aide à des blessés et en veillant sur les corps de confrères décédés. Affecté à l'aéroport, il guidera ensuite sur le terrain des équipes de recherche et sauvetage. Ayant acquis une grande connaissance de Port-au-Prince au cours de missions antérieures, l'agent Feron guidera des convois policiers et humanitaires à travers la ville sinistrée.



*Yves* **LECLERC**



*Jacques* **FERON**

# Prix Guy-Marcil de l'implication syndicale

*Pierre Juteau*

Il y a des personnes qui ne craignent jamais de s'impliquer et qui répondent toujours *présent!* quand on a besoin d'eux. Des personnes qui ont du cœur au ventre et le cœur à la bonne place. Des membres syndiqués qui ne se demandent pas seulement ce que leur syndicat peut faire pour eux, mais aussi ce qu'ils peuvent faire pour leur syndicat! Des personnes importantes pour ce qu'elles apportent aux autres par leur implication et leur attitude positive. Le choix n'a pas été facile, parce que nous avons plusieurs membres qui sont précieux pour une organisation comme la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Pierre Juteau fait partie du comité des activités sociales depuis plus de vingt ans. Depuis plus de vingt ans, il donne de son temps pour les collectes de sang, pour les collectes de fonds comme celle

des fèves au lard — qui rapportent presque cent mille dollars à notre fonds humanitaire — et pour les grands et petits combats de sa Fraternité. Il a fait partie du comité du congrès à plusieurs reprises et œuvre aussi sur le comité d'affichage. Lorsque les journées sont longues et exténuantes, il ne baisse jamais les bras et se rend invariablement au bout de son parcours de bénévole.

C'est un ambassadeur efficace des positions de la Fraternité, posant des questions et apportant sa contribution à la réflexion, notamment au sein du comité de stratégie. Mais à la fin, il sait se rallier à la position commune et la défendre contre vents et marées. C'est donc avec un très grand plaisir que nous avons décerné à Pierre Juteau le prix Guy-Marcil de l'implication syndicale.

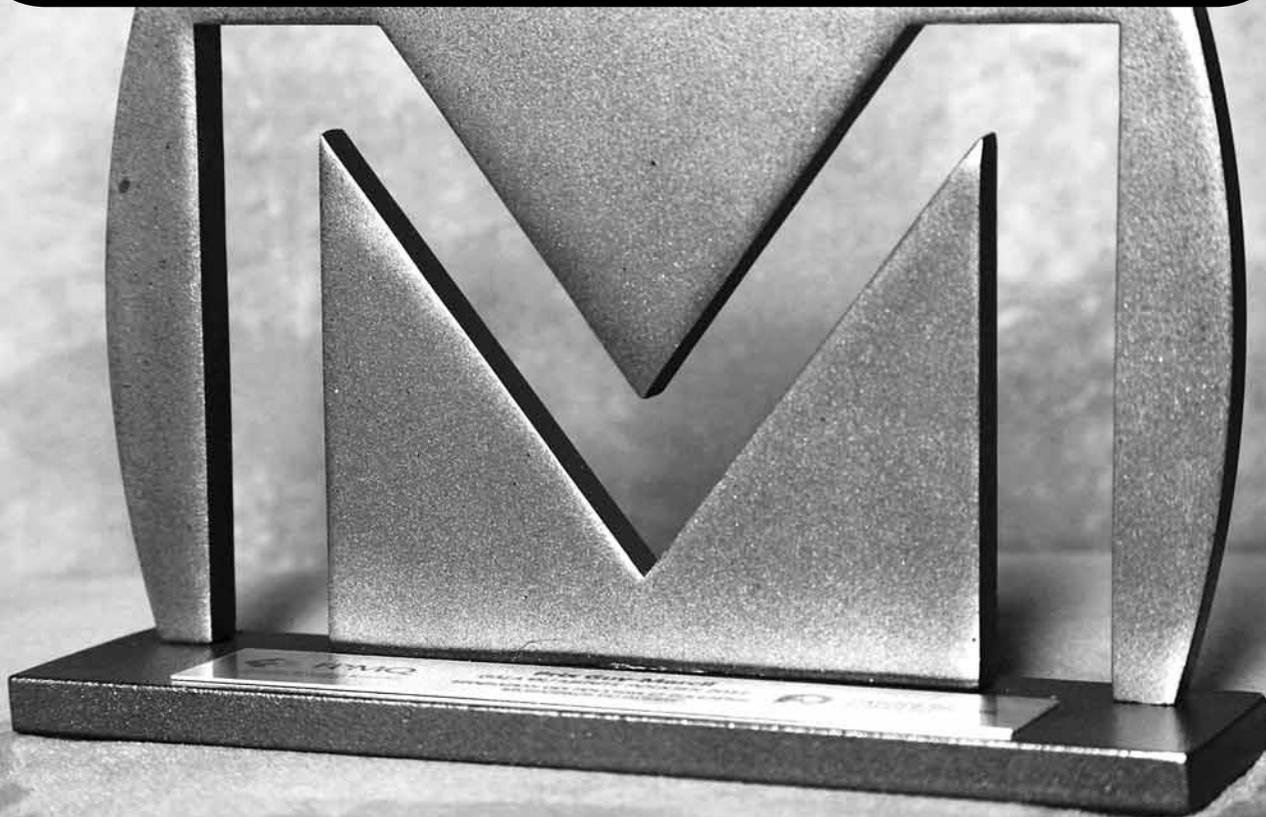


*Pierre* JUTEAU

**GALA DU**

# Mérite policier

Le Gala du Mérite policier a décidé de profiter de l'occasion pour appuyer une organisation qui fait une différence sur le terrain. On sait qu'à Montréal, l'itinérance représente une problématique importante et qu'il y a des organismes absolument essentiels pour aider ces personnes, que ce soit par leur service de refuge, d'accompagnement social, de transit, de studios ou encore de chambres supervisées pour la réinsertion sociale. La MAISON DU PÈRE offre tous ces services à une population en détresse que les patrouilleurs du centre-ville de Montréal côtoient chaque jour. Nous avons donc été très heureux d'offrir une contribution de 3 000 \$ à la MAISON DU PÈRE, et de la remettre à sa directrice générale, madame France Desjardins, dont l'engagement est remarquable.



# La charge de travail par appel a augmenté

On nous demande parfois pourquoi si le taux de criminalité baisse, le nombre de policiers, lui, ne baisse pas. En fait, c'est simple : l'évolution du taux de criminalité n'est pas si pertinente pour déterminer les besoins en sécurité publique. C'est du moins ce qu'on peut conclure d'une étude de l'École de criminologie et de justice criminelle du Collège universitaire de la vallée de Fraser<sup>1</sup>.

L'étude porte sur l'évolution de la charge de travail nécessaire dans la GRC entre 1975 et 2005 pour répondre aux appels en Colombie-Britannique. On y relève *une séquence de décisions judiciaires qui ont substantiellement augmenté le nombre d'étapes requises et le nombre de tâches administratives dans le traitement des dossiers*. On y relève également *des augmentations du temps requis pour traiter les tâches administratives avec l'introduction des systèmes informatiques*. Ainsi, les auteurs affirment que les contextes légal et technique dans lesquels les policiers opèrent aujourd'hui ont rendu le travail policier plus complexe et font que répondre à un appel prend plus de temps.

En fait, l'étude démontre que dans les années 70, les tâches administratives — incluant remplir les rapports — prenaient au total environ une heure et demie par jour alors qu'aujourd'hui, le même policier peut y passer jusqu'à quatre heures. Quant à l'arrivée de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982, elle a lourdement augmenté les exigences en matière de procédure et de preuve, haussant de façon importante la complexité des opérations policières et les étapes applicables. Sans compter que cela implique évidemment plus de formation.

En outre, l'étude relève une hausse substantielle du temps dont a besoin un

policier pour s'occuper d'un dossier à compter de l'appel initial jusqu'à son acceptation par la couronne. Par exemple, pour les entrées par effraction, on évoque une augmentation du temps requis de 58 % entre 1983 et 2003. Quant aux cas de conduite avec facultés affaiblies, c'est 250 % plus de temps qui est nécessaire, alors que pour la violence conjugale, on parle d'une augmentation de 964 % du temps nécessaire pour monter le dossier.

Si les dossiers prennent plus de temps à traiter, c'est notamment que le nombre d'étapes *procédurales* pour remettre un dossier complet au procureur a aussi nettement augmenté. En effet, toujours selon l'étude, au courant des trente dernières années, ce nombre d'étapes procédurales a augmenté de 25 % pour les homicides et de 722 % pour le trafic de stupéfiants!

On comprend donc que le temps dévolu à chaque cas a substantiellement augmenté alors que le nombre de policiers par habitant, lui, depuis 1962, a diminué. Les auteurs relèvent en effet qu'entre 1962 et 2003, la population canadienne a augmenté de 2,3 fois alors que le nombre d'agents de police n'a augmenté que de 1,7 fois. Ils ajoutent également que le Canada a toujours eu moins d'agents de police par habitant que les autres pays notés, tels l'Australie, la Grande-Bretagne, la France, l'Irlande, les Pays-Bas ou les États-Unis.

Je me permets d'ajouter que tous ces pays ont des territoires beaucoup moins vastes à couvrir, car si le nombre de policiers par habitant importe, le nombre de policiers par kilomètre carré constitue également une donnée valable. Par exemple, on retrouve à Montréal et Toronto 9 policiers municipaux par kilomètre carré, tandis qu'à Vancouver, il y en a une douzaine.

Il faut par ailleurs rappeler que le modèle montréalais, très décentralisé, nécessite un plus grand nombre de policiers par habitant car, avec 33 postes de quartier, assurer une masse critique permettant à chacun de ces postes de fonctionner 24 heures sur 24 demande globalement plus de ressources. D'ailleurs, la Fraternité a toujours estimé que ce nombre de postes était trop élevé.

Bref, il est grand temps de faire évoluer le tableau de bord! Le taux de criminalité seul n'est pas le meilleur indicateur pour jauger les besoins, pas plus que le nombre de policier par habitant, sorti de son contexte, ne peut l'être. Les données relatives à la charge de travail et à la lourdeur de chaque cas sont absolument incontournables, tout comme le modèle de répartition des postes de police est un paramètre essentiel.

**YVES FRANCOEUR**

<sup>1</sup> MALM et al., *Analyse des prestations des services policiers et de l'évaluation des coûts depuis les 30 dernières années : Division « E »* Centre for Criminal Justice Research (CCJR), University College of the Fraser Valley, 2005.



**POLICE**  
Montréal

**Les policiers et policières de Montréal**  
**Dévoués et présents pour vous...**  
**peu importe les circonstances!**



 **Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**



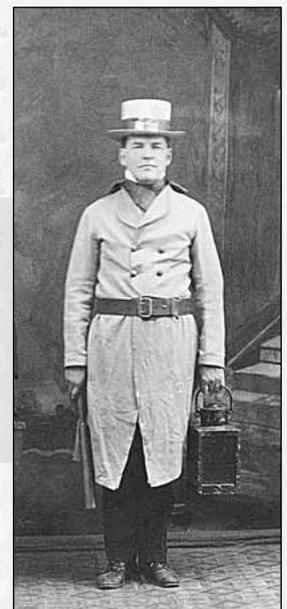
Jean-Marc De Nobile, responsable des communications  
Musée de la police de Montréal

Avec la précieuse collaboration de :  
Gilles Landriault, directeur responsable de la technologie et imagerie;  
Louise Côté, conservatrice;  
et Alma Marchand, bénévole recherchiste.



## *Saviez-vous que...*

- Au début de sa colonisation en **1642**, Montréal est sous la protection des soldats volontaires du Régime français, sous la direction des dirigeants de la colonie. Ce n'est qu'à partir de 1730 que la sécurité des citoyens sera assurée par un corps de police civil ou par des gardiens de la paix, et ce, jusqu'à la fin du Régime français, en 1760.
- C'est en **1763**, lors de la signature du traité de Paris, par lequel le Canada est cédé à la Grande-Bretagne, que l'on établit la justice criminelle sur le modèle britannique. Par contre, l'Acte de Québec, adopté par le Parlement britannique en 1774, permet aux canadiens de conserver les lois civiles françaises.
- En **1812**, un corps de milice composé d'un capitaine, de deux subalternes, quatre sergents et trente-six hommes, veillent au respect des règlements de la police la nuit. Ce corps de milice patrouille la ville et les faubourgs et assiste les troupes lors d'événements exceptionnels. Les procès verbaux suggèrent que ce corps de milice aurait pu être composé de volontaires ou d'anciens militaires.
- En **1818**, les juges de paix mettent sur pied le **système du Guet** dont le but est d'assurer la surveillance pendant la nuit et d'allumer et nettoyer les lampes placées aux entrées de faubourgs. En 1820, pendant une courte période, dû à une mauvaise gestion des administrateurs du budget consacré au Guet, on décide de réduire les effectifs et les salaires; l'éclairage des rues est discontinué et les lampes enlevées! Le Guet est reconstitué en 1821.
- En **1832**, lors de la première incorporation de la ville de Montréal, le Conseil de ville crée le **poste d'inspecteur de police et y nomme M. Weilbrenner**. Celui-ci est responsable de l'exécution et du respect des règlements ainsi que de procéder à des poursuites lors d'infractions. Cependant, le poste est trop lourd pour un seul homme et le salaire qui lui est attribué est dérisoire. Aussi, le Conseil ne peut-il que constater la faiblesse des pouvoirs que lui a accordés l'Acte d'incorporation. En **1836**, lors du renouvellement de la Charte, le Conseil de ville **refuse de la renouveler et tombe sous la tutelle du gouvernement provincial**.
- En **1837**, n'ayant aucune autorité légale pour appréhender les malfaiteurs, le Guet est définitivement démembré. **Vu la détérioration du climat politique et les troubles qui en résultent, la Constitution de 1791 est suspendue dans le Bas-Canada (le Québec d'aujourd'hui) et la loi martiale proclamée.**





## Saviez-vous que...

- En 1840, Montréal bénéficie d'une **nouvelle charte** lui permettant de prélever des fonds nécessaires pour l'établissement d'un système de police dans la ville. **Cependant, la police est toujours sous la tutelle du gouvernement du Bas-Canada.** Le rôle principal de ce corps policier est de s'assurer de l'ordre et de la paix avec un accent mis sur la politique. Il est plus intéressé à surveiller les assemblées locales et à obtenir des dénonciations sur certains individus proches des « Patriotes de 1837 ».
- C'est le **15 mars 1843** que le **Conseil municipal**, sous la présidence du troisième maire, M. Joseph Bourret, adopte un règlement **instituant un corps policier** qui ne **relèverait que de la municipalité**, sous la responsabilité d'un **Comité de police**. Son **premier chef est M. Alex Comeau**.



Police de Montréal  
1845



- En 1844, les critères d'embauche sont d'être âgé de moins de 35 ans et de mesurer 5'8". À cette époque, la maîtrise des deux langues constitue un avantage à la promotion pour les candidats.

#### \* Références :

- Claude Crevier : « La police de Montréal sous le Régime français », *Revue des agents de police* (1965).
- José Rico : « La police de Montréal » *aspects socio-historiques Développement, rôle et efficacité de la police au Canada.*
- Jean Turmel : de 1796 à 1909.
- Jean-Louis Morgan avec la collaboration de Sylvain Bissonnette : *Le SPCUM de 1972 à l'aube du troisième millénaire.*

- C'est en **1956**, dans le rapport annuel du **Bureau de la Sûreté de la police de Montréal**, que l'on fait mention pour la première fois de l'existence de **l'Escouade anti-subversive**. Elle est alors composée d'un sergent-détective, d'un lieutenant de police (*Gendarmerie*), de deux sergents de police, de sept constables et d'un commis.



# Saviez-vous que...

> Voici un résumé des activités pour 1955 :

Contrôle des réunions	129
Enquête et travail spécial sur activités subversives	3 269
Enquêtes et recherches suite à des renseignements reçus	293
Funérailles rouges	2
Surveillances de réunions à caractère douteux	47
Nouveaux locaux de réunions	2
Arrestations (vol et recel dans auto) et Règlement 270, Section 17	2
Saisies et confiscations de documents à caractère subversif	20



**Eugène Laflamme**  
Créateur de la section Identité

On retrouve également, dans ce même rapport, les données concernant les activités du **Service d'identité judiciaire**, dont en voici une partie :

## EMPREINTES

Identification-prisonniers	15 694
Identification-causes	32
Identification-morgues	42
Identification des pièces à conviction	12
Aspirants-policiers	649
Aspirants-pompiers	1 196
Applicants-taxis	2 678
Visas	1 186

## PHOTOGRAPHIES

Hommes prisonniers	20 237
Femmes prisonnières	4 182
Meurtres	106

## DOSSIERS POUR LA COUR

Cour de justice (hommes)	12 495
Cour de justice (femmes)	754
Sentences	4 603



## Saviez-vous que...

- En 1960, le **Bureau de l'Aide à la Jeunesse** (*relevant du Bureau de la Sûreté*), était composé comme suit :

Capitaine-détective	1
Lieutenant-détective	1
Sergents-détectives	10
Lieutenant de police ( <i>Gendarmerie</i> )	1
Sergents de police	3
Constables ( <i>agents</i> )	53
Sergente-policrière	1
Policières	6
Chef de groupe ( <i>Superviseur civil</i> )	1
Commis	6
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>

- Ce personnel avait enquêté 1 781 plaintes (*événements*), avait procédé à 5 415 arrestations dont 2 134 récidivistes, en rapport à 1 875 actes et/ou infractions criminelles ou autres en cette année.

- Cette **même année**, le **Bureau de la Sûreté** était composé comme suit :

Assistant-directeur	1
Inspecteur en chef	1
Assistant-inspecteur chef	1
Inspecteurs	5
Capitaines-détectives	17
Lieutenants-détectives	27
Sergents-détectives	226
Détectives	23
Constables	31
Photographes	2
Chef de bureau	1
Chef de groupe	1
Commis	14
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>

- Ils ont enquêté 37 718 plaintes (*événements*), ainsi que 17 250 informations reçues. Ils ont procédé à 4 464 arrestations avec un taux de réussite de 54,7 %.

\* Référence :

*Rapports annuels du Bureau de la Sûreté (Enquêtes criminelles) de la police de Montréal pour la période 1954 à 1961.*

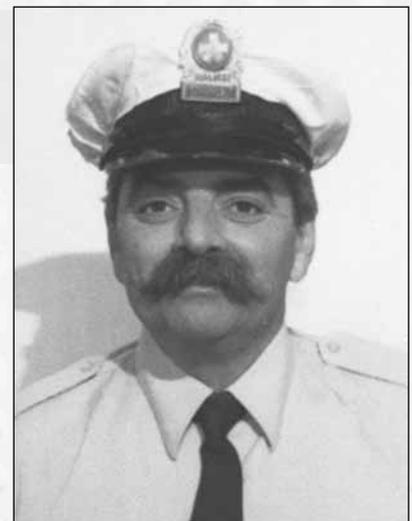


## Saviez-vous que...

- C'est le **19 janvier 1996** que le **Musée de la police de Montréal** remettait au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, un **monument à la mémoire des policiers et policières** qui ont donné leur vie en protégeant les citoyens du territoire.
- Le monument est maintenant placé à l'entrée du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal au 1441 de la rue St-Urbain à Montréal.
  - Ce don fut réalisé avec le **soutien financier de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la CUM (aujourd'hui ... de la Ville de Montréal)**.



- C'est le **26 février 1996** que le SPCUM annonçait l'**installation de caméras vidéo** dans tous les véhicules utilisés pour la sécurité routière des districts 11 et 12 de l'Ouest de l'île. L'équipement était alors fixé à l'intérieur du véhicule et pouvait enregistrer les manœuvres illégales d'un contrevenant.
- C'est le **17 avril 1996** que le SPCUM annonçait la « mise sur pied » d'une **patrouille en patins à roues alignées** composée de 11 policiers qui sillonnaient les différents endroits où l'usage de ces patins est permis, afin de promouvoir la sécurité auprès des adeptes et d'encourager le respect de la réglementation.
- C'est le **22 avril 1996** que le SPCUM recevait une fourgonnette de **l'Association canadienne des dons d'organes (coût d'achat défrayé par le Groupe Mutuelle)** afin d'assurer le transport d'organes humains et d'équipements médicaux requis pour les greffes sur tout le territoire de l'île. Au-delà de 250 policiers avaient soumis leur candidature comme bénévoles suite à une entente entre la CUM, le SPCUM et la Fraternité des policiers et policières de Montréal.
- C'est le **29 avril 1996** que notre confrère **André Lalonde**, enquêteur-circulation au district 11, fut **atteint de 3 coups de feu mortels** alors qu'il effectuait une enquête de routine à **Senneville** dans l'ouest de l'île. Marié et père de deux enfants, il était à quelques mois de prendre sa retraite.
- C'est le **13 juin 1996** que le SPCUM annonçait la mise en fonction de son **nouveau système d'imagerie numérique** et devenait, par le fait même, le premier service de police en Amérique à se tourner vers la numérisation des photos de scènes de crime. Chaque « **Photo CD** » pouvait contenir une centaine de photographies. Ces images doivent demeurer impeccables durant plus de cent ans (ça reste à voir!).



André Lalonde



## Saviez-vous que...

- C'est le **20 juin 1996** que l'on dévoilait à l'ensemble du personnel les domaines de compétence de chacune des **quatre entités d'enquête** des centres opérationnels :

### CRIMES CONTRE LA PERSONNE

Voies de faits graves

Vols qualifiés sur la personne

Extorsions-Enlèvements

### CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ

Vols de, dans et sur véhicule (à l'exception des réseaux)

Introductions par effraction (commerces, résidences, et autres)

### CRIMES SANS PLAIGNANT

Stupéfiants

Gangs de rue (taxage)

Moralité

Enquêtes alcool

### CRIMES GÉNÉRAUX

Disparitions

Vols de moins de 1 000 \$ et méfaits

Harcèlement téléphonique

Vols à la tire et les mandats graves

- Cette **structure**, avec chacune ses commandants et des enquêteurs ne travaillant que dans leur champ d'activité respectif, était **trop lourde et restrictive... elle n'a pas duré**.

\* Référence :  
*L'heure juste*, SPCUM, 1996.



## Saviez-vous que...

- **Il y a 100 ans passés**, en 1912, Montréal et ses banlieues avaient une population de 625 000 personnes.
- Il y avait 1 200 rues éclairées par 3 000 lumières de rue (lampes), où circulaient les 4 000 véhicules moteurs du temps.
- On y comptait aussi 730 écoles, 2 universités, 2 séminaires et 8 collèges.
- La population de la ville de Montréal était protégée par 800 policiers et 600 pompiers.

\* Référence :

Information provenant du document émis par la Chambre de commerce de Montréal 1912 — *Statistiques générales*, vol. 14, n° 4, avril 1913.

- **En 1929**, on retrouve dans **le rapport annuel du directeur du SPM**, adressé au Comité exécutif de la Ville de Montréal, les informations suivantes :
- Des **1 343 hommes** qui composaient le Service de police de Montréal, il y avait **1 028 constables** qui travaillaient dans les **34 postes** de police ainsi que le poste de la Montagne (Mont-Royal).
- Il y avait **aussi deux médecins** qui avaient comme tâches de répondre aux demandes suivantes :
  - Consultations médicales et soins professionnels donnés aux membres du Service (2 985 demandes)
  - Visites et soins professionnels à domicile aux membres (1 525 demandes)
  - Visites aux détenus des postes (1 005)
  - Examiner les femmes prévenues pour le compte de la Cour du Recorder (Ancêtre de la cour municipale) (2 991 demandes) ainsi que les hommes prévenus (1 256 demandes).





## Saviez-vous que...

- On retrouve aussi les informations suivantes :

Les 4 sergents-détectives attachés au « **Bureau des automobiles** » (Ancêtre de la Section des autos volées) ont enquêté les 1 583 rapports d'autos volées en 1929. Ils avaient aussi à leur actif 1 667 recouvrements de véhicules.

➤ **En 1964, bien avant l'arrivée de la Charte des droits et libertés**, le directeur J.A. Robert du SPM, émettait la Procédure générale 64-GP-2 dont le sujet était « **Relations publiques** », qui traitait des droits civiques et de la fonction publique en général et rappelait les devoirs de la police en la matière.



- À la Partie II – Politique du Service, paragraphe B, on pouvait lire : *Il est donc considéré de toute première importance d'agir avec impartialité, justice et courtoisie envers les citoyens de toutes nationalités, croyances et couleurs et éviter de se laisser entraîner ou impliquer dans tout conflit pouvant surgir entre factions adverses.*

- À la Partie III – Droits et fonctions publiques générales, paragraphe B 1, on pouvait lire : *Les membres du Service ne doivent pas oublier que **tout citoyen est libre d'exprimer ses opinions sur toute question, y compris des questions d'intérêt public, à condition toutefois, de se conformer aux lois.***

*De plus, il est à rappeler que le seul fait pour un citoyen d'appartenir à un groupement ou d'être partisan d'une idéologie n'a rien d'illégal en soi, à moins que ce mouvement ne soit déclaré tel ou que les moyens qu'il prône pour atteindre la fin qu'il s'est donné, soient eux-mêmes illégaux.*

- À la Partie IV – Droits civiques et devoirs des policiers, paragraphe C, on pouvait y lire : **Il appartient cependant à la police de faire en sorte que tout acte, s'il est illégal, ne soit pas commis — c'est sa tâche de prévention; ou, s'il est commis, soit traité selon la loi — c'est sa tâche de répression.**

➤ **En avril 1965**, le directeur Robert émettait la Procédure générale 65-GP-6, régissant l'**utilisation des « salles de tir du Service »**. En outre, on peut y lire :

- À la Partie II – Concernant les salles de tir, A- *Elles sont disponibles pour pratique libre lorsque non utilisées pour des tournois, épreuves, etc.*

- À la Partie III – Concernant les usagers, A- *Le tir est permis hors des heures de travail et pendant les heures de repas seulement. C- Une seule pratique par jour est permise. Les douilles vides doivent être remises à l'officier en devoir.*

➤ **Le 22 Mai 1996**, la Section des Fraudes du SPCUM dévoilait une plaque commémorant le 50<sup>e</sup> Anniversaire de la création de la section en 1944, alors que le directeur Fernand Dufresne nommait M. Félix Pryskey, son premier commandant. La section comptait alors 3 policiers.



Plus de 200 personnes y ont travaillé de 1944 à 1994.

➤ **Le 17 juillet 1996**, le SPCUM faisait le point sur **les missions extérieures d'aide en Haïti**. Des 100 policiers et policières civils des Nations unies présents dans ce pays, 38 provenaient du SPCUM.

➤ **Durant la même période**, 5 enquêteurs du SPCUM s'ajoutaient à une quinzaine de collègues hollandais dans une **mission d'enquête relative au génocide au Rwanda**, en assistance au Tribunal pénal International pour le Rwanda.

➤ C'est **le 21 août 1996** que la Commission de Sécurité Publique de la CUM approuvait le Règlement sur la **tarification concernant les appels d'alarmes non fondées** de type « Cambrioleur / hold-up ». Ces interventions inutiles des patrouilleurs représentaient l'équivalent de 48 policiers par année (38 pour alarmes pour cambrioleur et 10 pour hold-up). Le **système de facturation** menant jusqu'à la suspension de service après un 4<sup>e</sup> faux appel sur une période d'un an entra en vigueur en 1997.





## Saviez-vous que...

➤ Le 9 septembre fut une **date mémorable** pour le **personnel policier et civil** œuvrant dans les **postes des districts 11, 12, 13, 14, 15, et 21** de la **Région Ouest** du SPCUM, alors qu'ils étaient regroupés dans l'ancien district 12 du boulevard Pierrefonds à Pierrefonds, dans ce qui fut appelé « **La Division des Enquêtes Criminelles Ouest** » sous la responsabilité de l'inspecteur Allen Trépanier.

Ce **centre transitoire était en fait un laboratoire expérimental** pour ce qui deviendrait plus tard « la **partie enquêtes** du Centre opérationnel Ouest », où l'on appliqua les principes **d'enquêtes par modules** (résultant de l'étude sur la réingénierie des enquêtes) de la Police de quartier dont : Crimes contre la personne, Crimes contre la propriété, Crimes généraux et Crimes sans plaignant.



➤ En 2013, le SPVM célébrera le **100<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des véhicules motorisés**. En effet, c'est en 1913 que le Conseil municipal de Montréal adopta le budget nécessaire pour l'achat des premiers véhicules motorisés, dont le premier de marque « **Stageman** », devant principalement servir au transport des détenus. Le budget comprenait aussi l'embauche de chauffeurs car aucun policier de l'époque ne savait conduire un véhicule motorisé. En 1914 arrivèrent les 2 premières autos-patrouilles.

**Afin de souligner cet anniversaire, votre Musée** a confectionné un **calendrier souvenir**, de format 27,9 x 21,6 cm (11 X 8 ½ po), dans lequel vous pourrez voir **des photos et textes explicatifs d'une quarantaine de véhicules ayant marqué les décennies**.

Le **calendrier-souvenir** sera **en vente à compter de la mi-septembre**. Vous pourrez vous en procurer un ou des exemplaires en venant nous voir les mardis et jeudis de 8 h à 14 h au local du Musée, situé dans le Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, au 1441 de la rue St-Urbain à Montréal, ou en tout temps au **poste de sécurité du Quartier général**.

Pour **plus amples renseignements concernant le Musée** ou le calendrier-souvenir, n'hésitez pas à en parler avec un de nos 19 bénévoles ou en téléphonant au 514 280-2043.



## Saviez-vous que...

- **En 1774**, l'Acte de Québec fut adopté par le Parlement britannique et permit aux Canadiens de conserver les lois civiles françaises. Par contre, les lois criminelles appliquées depuis la conquête (1760) demeuraient en vigueur.
- **En 1787**, une loi autorise la nomination d'officiers de la paix et oblige ceux-ci à servir pendant une année, **sans rémunération**, sous peine d'amende de 100 \$ pour faillite prématurée au Service.
  - **Entre 1812 et 1840**, plusieurs types d'organisations vouées à l'application des lois criminelles, provinciales et municipales œuvrent sur le territoire de Montréal, notamment :
  - **Les guets (déjà existants)** voués à la sécurité et l'ordre public, les incendies et l'éclairage des lampadaires. Ils travaillaient principalement de la tombée du jour à l'aurore.
  - **Les connétables des deux marchés**, chargés de l'application des Règlements de Police concernant les marchés (hygiène, permis, etc.).
  - **Les connétables des chemins**, responsables de l'application de la loi régissant les ponts, chemins, rues et ruelles de la cité ainsi que des règlements concernant les charretiers.
  - À compter de 1821, il y avait le **Grand connétable**, responsable de l'application des Règlements de la Police, de l'exécution des Statuts provinciaux concernant les ponts, chemins... On rajoute à ses responsabilités les Règlements de Police concernant les accidents de feu.



### \* Références :

Claude Crevier : « La police de Montréal sous le Régime français ».  
José Rico : *Développement, rôle et efficacité de la police du Canada*,  
Sylvain Bissonnette (Notes de maîtrise).



- C'est **en 1922** qu'apparut **l'insigne de poitrine à l'extérieur de la tunique, avec le matricule ou le grade** du policier **clairement identifié**. Le Conseil de ville de Montréal avait exigé en 1919 que ses policiers puissent être facilement identifiés par les citoyens afin de rapporter aux autorités un bon travail ou...

L'insigne de poitrine était alors plaqué argent et monté d'un castor. On y retrouvait deux inscriptions : le mot « POLICE » en haut, le matricule au centre et « MONTRÉAL » en dessous. Il devait être placé du côté gauche du veston, de la tunique ou du paletot, à la hauteur de la poitrine. La majorité des corps policiers au Québec ont utilisé ce même type d'insigne de poitrine jusqu'en 1972.

De plus, on **uniformisa l'insigne de képi**, qui lui aussi devait arborer le matricule ou le grade du policier. L'insigne était alors plaqué vieil or, monté de la couronne du roi avec, au centre, l'armoirie de la Ville de Montréal (pré-1938 bien entendu) et le matricule ou grade du policier au bas.

- C'est **en 1960** qu'un nouvel insigne de képi fit son apparition. Il était toujours plaqué vieil or, mais cette fois l'insigne était aussi **monté d'un castor** et arborait les plus récentes armoiries (post 1938) de la Ville de Montréal, avec au bas, le matricule ou grade du policier.
- **En 1975**, suite à l'**intégration des 25 forces policières de l'île de Montréal survenue en 1972**, **tous les insignes** de képi et de poitrine **furent remplacés** par ceux du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

On y retrouve alors l'étoile du Service (communément appelée « Le petit bonhomme ») au centre, plaqué argent entouré du bleu police, juste en dessous le mot **Police** et, au bas, le matricule ou grade du policier en bleu sur fond or. Le tout entouré de feuilles de couleur or.





## Saviez-vous que...

- En 1979, le **numéro de matricule des insignes de képi est remplacé par une petite plaquette** soudée de couleur bleue sur laquelle était gravée en lettres or surélevées « Communauté urbaine de Montréal ».

Pour sa part, l'**insigne de poitrine était retiré et remplacé** par une **plaquette** (épinglée) bleue sur laquelle était gravé **le nom du porteur**.

Finalement, pour la première fois depuis l'existence d'un service policier à Montréal, les autorités policières remettaient **gratuitement** au personnel policier, un **insigne de poche** avec le matricule ou grade du porteur.

➤ *Avant, il fallait les acheter.*



- C'est en **septembre 1994** que les **officiers des grades de lieutenant et capitaine ainsi que les officiers de direction** recevaient leur **nouvelle insigne de poitrine** indiquant leur grade où était auparavant inscrit le numéro de matricule. L'insigne était un peu plus petit qu'autrefois. **Leur képi aussi avait subi des changements** et arborait une bande bleu pâle sur le côté ainsi qu'une bande dorée sur la palette. Ils recevaient également des chemises blanches.

**En janvier 1995, c'était au tour des agents et des sergents** de recevoir leur nouvel insigne de poitrine avec le grade inscrit au lieu du matricule.

➤ *Fait à noter, la plaquette d'identification demeura pour tous.*



- En 1966, on pouvait lire à la partie 'C' de la **directive générale 66-GO-6** les tâches confiées au personnel de **la sous-section des permis** du Service de police de Montréal :

1- A pour fonction de s'occuper de toute demande de permis ou de renouvellement qui exige l'approbation de la Police. Elle doit :

- Convoquer au besoin le requérant.
- Étudier les documents présentés avec la requête (bail, contrat d'achat, enregistrement, extrait des minutes...)
- Vérifier les antécédents du ou des requérants.
- Transmettre avis de la requête aux postes et sections concernées (moralité, bureau de l'Aide à la jeunesse, etc.).
- Faire compléter au besoin l'étude du dossier par une enquête, inspection des lieux ou des véhicules.
- Présenter un rapport motivé au Directeur pour transmission au comité exécutif de la ville sur l'opportunité d'octroyer ou refuser le permis.
- Maintenir un dossier sur chaque place d'affaires de même que les dénonciations et jugements dont elle a fait l'objet.



- En **novembre 1964**, le SPM émettait la **Directive générale 64-GP-3** concernant **l'usage de l'arme du Service**. En plus d'exposer les cas justifiant l'usage de l'arme (danger imminent grave ou mortel pour le policier ou une personne), on pouvait lire ce qui suit au paragraphe A à la Partie V, *Précautions à prendre* :

**Lorsque les circonstances l'exigent, dans les cas d'offenses graves, si le criminel ignore ou refuse d'obtempérer à un ordre donné d'une manière compréhensive, d'arrêter et de se rendre, le policier peut tirer un ou deux coups de revolver en l'air en guise d'avertissement, mais il doit s'assurer de la direction de son tir de façon à éviter qu'il y ait blessures ou dommages à la propriété.**

Au paragraphe A de la Partie VI, *Rapport à faire*, il est indiqué qu'à chaque fois qu'un policier fait usage de son arme du Service, il doit en faire rapport le même jour.



## Saviez-vous que...

- C'est en **octobre 1968** que le SPM mettait sur pied une **section spécialisée sur le contrôle des foules**, à la suite de plusieurs affrontements populaires survenus depuis quelques années sur le territoire, qui avaient fait plusieurs blessés tant du côté civil que dans les rangs policiers. Ces événements avaient alors incité les autorités à mettre sur pied une brigade dite « anti-émeute » et la nomma « **L'Unité mobile** ».

**Avec le temps, et fort de son expertise sur le contrôle des foules, son personnel est devenu spécialiste en interventions tactiques. On les nomma alors « Les Groupes tactiques ».**



### **En 1978, ces groupes étaient composés comme suit :**

Un commandant : le capitaine W. Bouchard

Groupe A : 28 policiers et deux sergents sous la responsabilité du lieutenant L. Bergeron

Groupe B : 28 policiers et deux sergents sous la responsabilité du lieutenant Des Serres

Groupe C : 28 policiers et deux sergents sous la responsabilité du lieutenant Paquette

Groupe D : 6 techniciens, 4 équipes de 4 policiers et un sergent-détective sous la responsabilité d'un lieutenant.

**Ces groupes ne sont pas des brigades anti émeutes mais plutôt de véritables professionnels d'interventions tactiques, en appui aux postes et sections** dans toute intervention policière qui sort de l'ordinaire tels la recherche de personnes disparues, les manifestations spontanées, les incendies majeurs, les prises d'otages, etc. En résumé, un groupe de réserve, d'appui tactique et d'arrière-garde.

- C'est le **24 septembre 1978** que le SPCUM **adoptait l'horaire « 4-3 »** pour tous les policiers syndiqués.

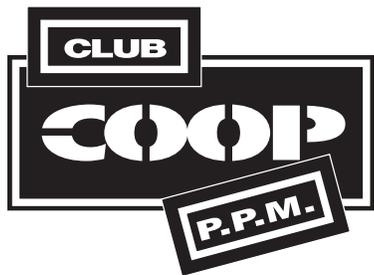
\* Référence : Cahier de procédure 1966, *La Flûte*, août et septembre 1978.

- C'est **depuis le 3 décembre 1996** que les **citoyens** sont invités à **se rendre au comptoir du poste de police** de leur choix **afin de rapporter certains événements** où la présence policière n'est pas requise sur les lieux. Ils sont alors invités à rédiger un rapport d'événement, s'il y a lieu.
- C'est le **15 janvier 1997 à 6 h 45** que la « **police de quartier** » **est entrée officiellement en opération**. Pour cette occasion, 172 véhicules de patrouille nouvellement identifiés ont rejoint leurs nouvelles assignations pour recevoir des appels de service dans leurs nouveaux quartiers.

Ce sont les 15 PDQ du secteur Ouest de l'île qui ont été mis en opération en ce jour mémorable, suivi par les 8 PDQ du secteur Sud le 29 janvier de cette même année.

\* Référence : *L'heure juste*, novembre 1996 à février 1997.





DEPUIS 1949

## Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal

RICHARD DE CARUFEL  
PRÉSIDENT

Depuis 1949, la Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal offre les avantages d'un Club, d'où le nom Club COOP C.U.M. en 1991 et, depuis 2002, Club COOP P.P.M.

Le Club COOP P.P.M. négocie d'année en année de nombreux avantages pour les policiers et policières membres, donnant droit à des privilèges souvent exclusifs, avec certaines de ses entreprises affiliées :

**AUTOMOBILE** Assurances auto, concessionnaires et entreprises spécialisées.

**DÉCORATION / HABITATION** Assurances, immobilier, matériaux, meubles.

**ÉLECTRONIQUE** Caméras, cellulaires, ordinateurs, systèmes de son, télécopieurs et téléviseurs.

**HÉBERGEMENT / RESTAURANTS** Montréal et banlieues, Bécancour, etc.

**LOISIRS / SPORTS / VOYAGES** Camping, chasse et pêche, conditionnement physique, golf, hockey, ski, etc.

**MODE ET ACCESSOIRES** Bijoux, vêtements de sport, etc.

**PRODUITS ET SERVICES DIVERS** Fleuristes, imprimeur, placements, etc.

**SERVICES PROFESSIONNELS / SANTÉ** Dentisterie, denturologie, épilation au laser, funérailles, impôts, etc.

CETTE CARTE indispensable fait économiser tout au long de l'année.

NOTRE GUIDE D'ACHATS annuel est disponible au 480, Gilford, Montréal QC H2J 1N3

CONSULTEZ-LE régulièrement sur notre site Internet : [www.clubcoopmontreal.com](http://www.clubcoopmontreal.com) pour connaître les nouveautés.

VISITER le 480 ... C'EST PAYANT (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30)

ARTICLES PROMOTIONNELS (avec logo du service ou personnalisés à votre entreprise)

ARTICLES POUR GOLFEURS (balles, bâtons, casquettes, parapluies, sacs, tees)

PRODUITS RAY-BAN à MOINS 40 % - Oursons policiers

LIVRES, DIVERTISSEMENTS (rabais restaurants, loisirs, sports et divers)

### BILLETTERIE SPEC :

Une variété de billets de spectacles de tous genres (humour, hockey, football, pièces de théâtre ou théâtres d'été)  
au centre Bell, à la Place des Arts, au Théâtre St-Denis, au Cabaret du Casino, etc.

Tél. : 514 527-3644 Fax : 514 527-3645 Internet : [www.specbillets.com](http://www.specbillets.com) Courriel : [specbillets@videotron.ca](mailto:specbillets@videotron.ca)

Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal, 480, rue Gilford, SS-010, Montréal H2J 1N3



Internet [www.clubcoopmontreal.com](http://www.clubcoopmontreal.com)  
Courriel [info@clubcoopmontreal.com](mailto:info@clubcoopmontreal.com)

Téléphone	514 527-8251
Télécopieur	514 527-3668
Publicité	450 731-3760
Billetterie	514 527-3644

**RÉFÉREZ-NOUS  
UNE ENTREPRISE !**

450 731 3760

NOUS SAURONS  
VOUS REMERCIER

**FAITES ADHÉRER  
UN(E) AMI(E) !**

**\*\* À TOUS NOS MEMBRES \*\***  
Soyez au courant plus  
rapidement des nouveautés

Faites-nous parvenir votre  
adresse de courriel à  
[courriel@clubcoopmontreal.com](mailto:courriel@clubcoopmontreal.com)

en nous indiquant votre nom  
et numéro de membre



# Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Grâce à ses valeureux choristes, notre Symphonie garde toujours son souffle de vie aussi fort, et ce, depuis plus de 56 ans! J'ai le grand privilège et le plaisir de citer les noms de ces vaillants chanteurs qui contribuent à faire rayonner la Symphonie vocale.



*Robert Vallières*  
26 ans d'ancienneté



*Régini Piché*  
28 ans d'ancienneté



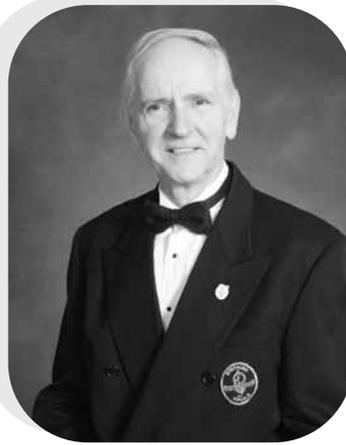
*André Chevalier*  
29 ans d'ancienneté



*Fernand Tanguay*  
29 ans d'ancienneté



*Jean-Jacques Adam*  
31 ans d'ancienneté



*Réal Forget*  
31 ans d'ancienneté



Rejoignez-nous par courriel à  
**[symphonie@fppm.qc.ca](mailto:symphonie@fppm.qc.ca)**

ou par téléphone

**514 258-0475 / 514 257-4161**

## Quelques-uns de nos partenaires



*Claude Boucher*  
33 ans d'ancienneté



*Gérard Garand*  
36 ans d'ancienneté



*Guy Aubin*  
39 ans d'ancienneté



*Raymond Dubé*  
39 ans d'ancienneté



*Pierre Brisebois*  
40 ans d'ancienneté



*Jean-Claude Marcil*  
43 ans d'ancienneté



*Jean-Pierre Roy*  
53 ans d'ancienneté



*Jean-Denis Granger*  
55 ans d'ancienneté



*Georges Généreux*  
56 ans d'ancienneté

Merci à chacun de vous pour le bonheur que vous procurez à nos auditeurs depuis tant d'années! Toutes ces mélodies apportent dans le cœur de chacun une harmonie qui rend plus heureux!

La Symphonie ne fixe pas de limite d'âge à ses membres... C'est un engagement personnel et une participation *emphytéotiques*! Je tiens particulièrement à remercier la relève et surtout, à vous dire de ne pas lâcher. Au nom de tous nos organismes, aux familles et à nos fidèles auditeurs, je dis merci à tous les membres de la Symphonie!

Jean-Marc Cimon, président

# Une association de retraités très dynamique

L'Association des policiers et policières retraités de Montréal a pour but de promouvoir et de protéger les intérêts de ses membres, d'être à leur écoute et de planifier des activités à caractère social, culturel et sportif. Située au 480 de la rue Gilford à Montréal, l'Association comptait, le 13 décembre 2012, 3 456 retraité(e)s, 537 conjoints survivants et 2 923 policiers actifs à titre de membres honoraires.

Les membres sont invités à participer aux différentes activités organisées par leur association. Les activités sont conçues pour plaire à tous les goûts. Voici une liste de nos activités pour 2013.

- ◆ Bal annuel
- ◆ Ligue de quilles
- ◆ Festins de homards (3 soirées)
- ◆ Souper des fêtes
- ◆ Tournoi de golf
- ◆ Voyage à Boston
- ◆ Sortie d'un jour à Québec
- ◆ Journée plein air
- ◆ Théâtre d'été
- ◆ Dégustation culinaire
- ◆ Partie de sucre
- ◆ Brunch au casino de Montréal
- ◆ Ligue de hockey
- ◆ Pêche sur glace
- ◆ Partie de cartes
- ◆ Activité méchoui
- ◆ Golf lundis et mercredis
- ◆ Randonnée à vélo
- ◆ Soirée tapas et les délices des maîtres fromagers
- ◆ Sortie de plus d'un jour à La Malbaie
- ◆ Messe de Noël



**L'Association des policiers et policières retraités de Montréal**

480, rue Gilford, bureau 120, Montréal QC H2J 1N3

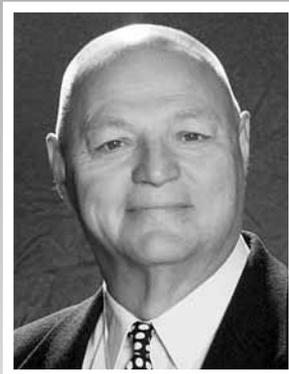
**514 527-7000**

**[www.apprm.qc.ca](http://www.apprm.qc.ca)**

**[info@apprm.qc.ca](mailto:info@apprm.qc.ca)**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ASSOCIATION DES  
POLICIERS ET POLICIÈRES  
RETRAITÉS DE MONTRÉAL**

**APPR  
2013**



**Raymond LAFRAMBOISE**  
Président



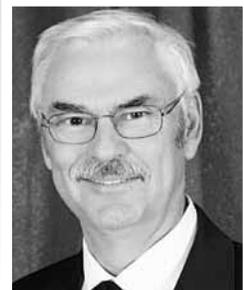
**André SASSEVILLE**  
Vice-président



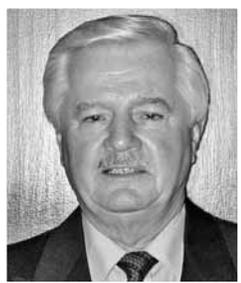
**André CAMPEAU**  
Secrétaire



**Pierre-Paul LIRETTE**  
Trésorier



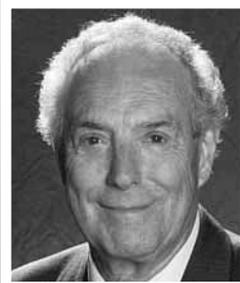
**Jacques GAUTHIER**  
Adjoint au secrétaire



**Gilles SAUVAGEAU**  
Adjoint au trésorier



**Jean-Pierre ROY**  
Directeur aux  
relations extérieures



**Marcel CREVIER**  
Directeur de soutien



**Claudette BOILEAU**  
Directrice représentant  
les conjoints survivants



**Joël SAVARD**  
Directeur représentant  
les membres honoraires



## *Caisse Desjardins des policiers et policières*

**LA force financière  
au service de la grande  
communauté policière!**



- ❖ numéro de téléphone unique à travers la province;
- ❖ ligne sans frais en Amérique du Nord;
- ❖ services-conseils mobiles et en Web-conférence;
- ❖ 5 centres de services pour mieux satisfaire nos membres!

Téléphone : 514.VIP(847).1004  
Sans frais : 1.877.VIP(847).1004  
Télécopieur : 514.487.1004

 [www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)  
 @caissepolice  
 [facebook.com/caissepolice](https://facebook.com/caissepolice)

**Siège social**  
460, rue Gilford  
Montréal (Québec) H2J 1N3

**Centres de services :**

**Sûreté du Québec – Montréal**  
Grand Quartier général  
1701, rue Parthenais, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 3S7  
Télec. : 514.526.6312

**Couronne Sud**  
1560, rue Eiffel, bureau 200  
Boucherville (Québec) J4B 5Y1  
Télec. : 450.655.2868

**Québec**  
Quartier général de la Sûreté du Québec  
1050, rue Des Rocailles  
Québec (Québec) G2K 0H3  
Télec. : 418.622.8081

**Couronne Nord**  
3010, chemin de la Rivière Cachée  
Boisbriand (Québec) J7H 1H9  
Télec. : 450.435.0606



**Desjardins**

# Le télégramme réinventé pour être présent quand c'est le temps!

Affaires  
Sympathie  
Félicitations  
Anniversaire  
Hospitalisation  
Naissance



**Télégramme**  
P L U S

Le seul et unique service de télégramme au Canada

## LA MISSION DE TÉLÉGRAMME PLUS

Notre mission est de transmettre les messages de nos clients rapidement, avec précision, de façon officielle, dans plusieurs langues, et ce, partout au Québec, au Canada et dans le monde, en utilisant les technologies de communication les plus récentes et les plus innovatrices.

## TÉLÉGRAMME PLUS

transmettra vos messages avec discrétion et confidentialité. Le télégramme mis à votre service répondra spécifiquement à vos besoins, et ce, en toute confiance.

**5 jours sur 7**

*Mettez notre expertise à votre service*

**Téléphone : 1 88 TELEGRAM OU 1 888 353-4726**

**[www.telegrammes.com](http://www.telegrammes.com)**

**Télécopieur : 1 800 363-7087 • Courriel : [telegram@telegrammes.com](mailto:telegram@telegrammes.com)**